

Le service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



Périmètre contractuel Ex-SCCNO
(Syndicat des communes de la côte Caraïbe Nord-
Ouest)



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique



**SOCIÉTÉ
MARTINICAISE
DES EAUX**

Rédacteurs : Véronique GRANDIN-VATBLE, Chef d'Agence VISIO
Doris MARIGNAN, Responsable Assainissement Nord Caraïbes
Karen ZAMI, Chef d'Agence Métier Assainissement
Jean-Michel MILLON-DEVIGNE, Responsable Maîtrise de la Donnée

SOMMAIRE

1. ETAT DU SERVICE	5
1.1. DONNEES SUR LES RACCORDES - RACCORDABLES	5
1.1.1. LES ENQUETES RACCORDABLES/NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2016	5
1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT	6
1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON	8
1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE	8
1.2. NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BASSIN VERSANT	9
1.3. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	10
1.3.1. LES RESEAUX PAR TYPE	10
1 LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE	11
2 LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS	12
3 LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS	12
1.3.2. LES POSTES DE RELEVEMENT	13
1.3.3. LES VARIATIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT	13
1.3.4. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	14
1.4. COLLECTE ET TRANSFERT	16
1.4.1. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG	16
1.4.2. RESEAU DU CARBET BOURG	19
1.4.3. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG	20
1.4.4. RESEAU DE FOND SAINT DENIS	22
1.4.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG	22
1.4.6. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG	23
1.4.7. RESEAU DU MORNE VERT	24
1.4.8. LINEAIRE PAR BASSIN VERSANT	24
1.5. TRAITEMENTS DES EAUX USEES	25
1.5.1. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES	25
Station de traitement d'eaux usées du Bourg	25
Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER	27
Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER	27
1.5.2. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	27
Station d'épuration du Bourg	27
Station d'épuration BOUT BOIS	29
1.5.3. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	30
Station de traitement d'eaux usées de MANIBA	30
Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil	34
1.5.4. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	35
STEP Fond Saint Denis	35
1.5.5. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	36
Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet	36
Station de l'Ecole Communale	36
STEP Cité Lenny (Solidarité)	38
STEP La Perle (Préville) (intégrée au Patrimoine en 2012)	39
STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015)	41
1.5.6. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	43
Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg	43
1.5.7. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	45

Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)	45
--	----

2. ACTIVITE DU SERVICE	47
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	47
2.2. L'ORGANISATION SPECIFIQUE POUR VOTRE CONTRAT	47
2.3. UN SERVICE 24/24, EN CONTINU	48
2.4. LA GESTION DE CRISE	49
2.5. NOS MOYENS HUMAINS	49
2.6. NOS MOYENS MATERIELS	51
2.7. NOS MOYENS LOGISTIQUES	52
2.8. LES AUTRES MOYENS	53
LE MATERIEL DE CHANTIERS ET D'INTERVENTION	53
L'APPARTENANCE A UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE	54
2.9. LE SERVICE CLIENT	54
L'ACCUEIL PHYSIQUE	54
L'ACCUEIL TELEPHONIQUE	55
L'AGENCE EN LIGNE	55
LES RENFORTS DU GROUPE SUEZ EAU FRANCE	56
2.10. LA MESURE DE LA SATISFACTION CLIENT	57
3.1 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT	59
3.1.1 <i>Les certifications spécifiques au contrat</i>	59
2.11. LA COMMUNICATION EXTERNE	64
2.12. LES FAITS MARQUANTS 2018	68
Principaux événements	68
2.13. INDICATEURS FINANCIERS	69
2.13.1. TARIFS	69
2.13.2. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2019)	70
2.13.3. ASSIETTE DE FACTURATION	71
2.14. FONCTIONNEMENT DU RESEAU	71
2.14.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX	71
2.14.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT	72
2.15. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION	74
2.15.1. PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCNO	74
2.15.2. LA CONFORMITE PAR FREQUENCE	76
1.6.1 <i>La conformité par paramètre</i>	78
1.6.2 <i>La conformité annuelle globale</i>	81
2.15.3. FONCTIONNEMENT DES STATIONS	82
Volumes traités, consommation EDF et réactifs	82
Siccité et destination des boues	83
2.16. INDICATEURS TECHNIQUES	84
2.16.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE	84
2.16.2. RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE	87
2.16.3. RENOUELEMENT RESEAU	87
2.17. AUTRES TRAVAUX	87
2.17.1. ENTRETIEN ET MAINTENANCE	88
2.17.2. BRANCHEMENTS NEUFS	88
2.17.3. DIAGNOSTIC DE RESEAU	88
2.17.4. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES	89
2.17.5. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS	89
2.17.6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL - MISE EN PLACE DES SOFREL ET PARAMETRAGE SCCNO	89
3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE	91
3.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS	91
3.1.1. BELLEFONTAINE BOURG	91

Réseaux eaux usées.....	91
Postes de refoulement.....	92
Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet)	96
3.1.2. CARBET BOURG	97
Réseau.....	97
Postes de refoulement.....	98
Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet.....	102
3.1.3. CARBET BOUT BOIS.....	104
3.1.4. CASE PILOTE BOURG.....	105
Réseaux.....	105
Poste de refoulement.....	106
Stations de traitement d'eaux usées de Maniba	108
3.1.5. CASE PILOTE BATI SOLEIL.....	109
Réseaux eaux usées.....	109
Station de traitement d'eaux usées	109
3.1.6. FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT	110
3.1.7. MORNE-VERT – STEP LA VIGIE	111
3.1.8. PRECHEUR	111
Réseaux eaux usées.....	111
Poste de refoulement.....	112
Stations de traitement d'eaux usées de Morne Folie	113
Station épuration Citée Coquet	113
Station Ecole communale	114
Station Cité Lenny Solidarité	115
Station La Perle	115
3.1.9. SAINT PIERRE BOURG	116
Réseaux eaux usées.....	116
Postes de refoulement.....	117
Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré)	119
3.2. SYNTHÈSE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES À MENER SUR LES OUVRAGES.....	122
3.3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	123
3.4. ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION EAU ET ASSAINISSEMENT.....	124
3.5. LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	124
3.6. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	127
ANNEXES.....	128

1. ETAT DU SERVICE

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte du SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTE CARAÏBE NORD-OUEST (SCCNO) la gestion complète du service de l'Assainissement, réparti sur les 7 communes de la Côte Nord Caraïbe dans le cadre d'un contrat de délégation du service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

Le 30 décembre 2016, des avenants de prolongation des contrats de délégation de service public eau potable et assainissement du SCCNO ont été signés pour une durée de un an.

Par ailleurs, à compter du 1er Janvier 2017, les compétences eau et assainissement seront transférées à la communauté de communes Cap Nord Martinique (Communautés d'Agglomération du Pays Nord Martinique).

1.1. Données sur les raccordés - raccordables

1.1.1. LES ENQUETES RACCORDABLES/NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2016

Rappel de l'historique :

Par courrier du 17/06/2014 (+données sur CD-ROM), le Fermier a transmis un point détaillé, rappelant à la Collectivité tout ce qui a été fait entre 2006 et 2009 en matière d'enquêtes sur le réseau d'assainissement du SCCNO, notamment :

- ☞ Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat (Article 2.8.2 - option 4b) réalisées par le Fermier entre 2006 et 2008.

Les résultats partiels avaient été présentés au SCCNO lors d'une réunion le 13/02/2007. Le reste des enquêtes a été réalisé fin 2007 et la synthèse définitive faite en janvier 2008.

- ☞ La première mise à jour du fichier des abonnés raccordés/raccordables/non raccordés (RNR) (Article 2.8.2 - option 4a) réalisée en 2009 suite aux enquêtes sur les abonnés existants.

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui font l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1^{er} semestre 2009. Les résultats ont été transmis au SCCNO aux cours du mois de novembre 2009 sous forme de tableau. Les clients potentiellement raccordables avaient été évalués à **184** dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau ≤ 100 ml).

A cette époque les informations relatives au N° de parcelle raccordable ont été fournies, mais celles relatives au nom et à l'adresse du propriétaire n'avaient pas pu être intégrées (format de fichiers du Cadastre inexploitable à l'époque).

Remarque sur les clients raccordables et assujettis à tort :

La campagne d'enquêtes de 2019 a identifié 162 clients raccordables (mais non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.

Sur ces 162 clients, 109 ont été remboursés en 2013. Pour les derniers clients restant à rembourser, nous ne disposons pas des références bancaires pour réaliser le remboursement dans l'immédiat.

Un courrier de demande de RIB leur a été envoyé afin de procéder au remboursement s'il y a lieu après déduction des factures impayées.

En 2014, le Fermier a réalisé **375** enquêtes en vue d'effectuer une nouvelle mise à jour du fichier de Novembre 2009 avec les références cadastrales et les noms et adresses des propriétaires.

Pour ce faire la Collectivité a fait l'acquisition des fichiers du Cadastre 2014, qu'elle a remis au Fermier le 15/07/2014 sous forme de CD-ROM, dont les données ont été extraites par le Fermier et intégrées au fichier des RNR.

Le fichier de synthèse a été remis à la Collectivité sur support CR-ROM par courrier du 06/11/2014. Il comprend une liste de **190** abonnés raccordables mais non raccordés, avec mention du N° de parcelle, du nom et de l'adresse du propriétaire, et une liste de **109** abonnés qui ne sont pas raccordables au réseau d'assainissement collectif. Enfin, **47** abonnés ont été retrouvés effectivement raccordés et ont été assujettis à la redevance assainissement, suite aux enquêtes.

En 2015, le Fermier a réalisé **565** enquêtes RNR sur les communes de Case Pilote, Prêcheur, Bellefontaine et Morne Vert. Voici les remarques que nous pouvons faire :

- ✓ Les abonnés du bassin versant de la STEU Anse Belleville (PRECHEUR) intégrée au patrimoine SCCNO en 2015, ont été contrôlés et **27 boîtes de branchement** ont été intégrées au patrimoine. Les 27 parcelles sont toutes raccordées et assujetties à la redevance assainissement.
- ✓ Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (parcelle 2190000A0125). **8 boîtes de branchement** ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau. Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

En 2016, aucune nouvelle enquête RNR sur les anciens réseaux n'a été réalisée, la priorité a été donnée à la finalisation des enquêtes sur les nouveaux réseaux. Cf 1.1.2.

1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT.

Le contrat d'affermage qui lie le SCCNO et la Société Martiniquaise des Eaux, comprend une option qui concerne les nouveaux raccordables sur une base prévisionnelle de 1500 m de nouveau réseau et 140 nouveaux branchements par an. Il est prévu la visite des habitations et l'intégration des abonnés au fichier des raccordés raccordables. Cette option est valorisée à hauteur de 2161 € par an dans le CEP.

L'identification des abonnés et des propriétaires pour ces nouveaux tronçons doit être faite par le Fermier. Sauf cas particuliers à préciser par le SCCNO, la date de mise en service des nouveaux tronçons correspond à la date de réception.

Pour mettre en œuvre cette option, le SCCNO doit au préalable transmettre au Fermier la décision de réception des nouveaux tronçons ainsi que les plans de recollement des opérations.

Or au 31/12/2013, la SME n'était toujours pas en possession des documents de réception des opérations réalisées depuis le début du contrat par le SCCNO. Ces documents sont indispensables pour la mise à jour du SIG et de l'ensemble des informations relatives aux nouveaux raccordables.

A noter que seul le chantier de Fond Boucher a fait l'objet d'une réception officielle par le Fermier en août 2013. Pour ce chantier, le Fermier a effectivement été convié aux OPR et a reçu les PV de réception du chantier, les plans de recollement, ainsi que le PV de remise des ouvrages transmis par le SCCNO.

Ceci explique la faible progression du nombre de branchements reportée dans les rapports annuels au fil des années ainsi que l'incohérence entre le nombre d'abonnés qui diminue alors que des extensions de réseaux ont été réalisées par la Collectivité.

En 2014, en collaboration avec la Collectivité, le Fermier a entamé une mise au point administrative sur le sujet des extensions de réseaux réalisées par la Collectivité. Ceci a débuté par la tenue d'une séance de travail le 17 février 2014 au bureau d'études de la SME au cours de laquelle les plans des nouveaux réseaux assainissement réalisés par la Collectivité depuis le début du contrat d'affermage ont été remis au Fermier. Il est à noter cependant, que certains plans remis n'ont pas permis une intégration complète des données dans le SIG (anomalies dans les formats, dans les contenus...).

Malgré tout, cette première étape a constitué le point de départ de la réalisation d'enquêtes des installations intérieures des nouveaux raccordables.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la SME, le SCCNO a commandé auprès du Cadastre les fichiers fonciers standards à jour au 01/01/2014 (ref. cadastrales, noms et adresses des propriétaires) et les a remis à la SME le 15/07/2014 sous forme de CD-ROM.

Ainsi, suite à une première vague de 375 enquêtes réalisées par la SME depuis le début de l'année 2014, une première liste d'abonnés identifiés comme étant raccordables non raccordés au 23/10/2014, a été transmise au SCCNO.

Cette liste de raccordables comprend, conformément aux obligations contractuelles, les N° de parcelles, ref. cadastrales et coordonnées des propriétaires, ainsi que la présence et l'état de la boîte de branchement lorsqu'elle a pu être localisée.

Il appartient au SCCNO, sur la base de cette liste, de rappeler à l'ordre les propriétaires des parcelles raccordables mais non raccordées et de leur signifier leur obligation de raccordement au réseau public d'assainissement.

L'enjeu financier est important puisque ces défauts de raccordement constituent un déficit de recettes à la fois pour la Collectivité qui a investi dans les travaux d'extension de réseaux et qui doit être en mesure d'amortir ces travaux, et pour la SME qui doit exploiter ces réseaux.

1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON

Le nombre total de branchement en service ou non au **31/12/2016** sur le périmètre syndical était de : **4 933**

La SME a réalisé **3** nouveaux branchements en **2017**.

Les enquêtes RNR 2016 sur les nouveaux réseaux ont identifié 102 boîtes de branchements à intégrer au patrimoine.

En conséquence, nous considérons qu'au **31/12/2017**, le nombre de branchements en service ou non est de : **4936**.

REMARQUE : Nous tenons ce décompte sur la base des enquêtes terrain. Cependant un rapprochement avec les plans de recollement des nouveaux réseaux est nécessaire et ne pourra être fait qu'à condition de disposer de plans intégrables au SIG et des PV de remise des chantiers de la Collectivité.

1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Morne Vert	Prêcheur	Saint Pierre	TOTAL
Population totale (source INSEE)	1760	3655	4522	774	1870	1382	4176	18 139
Clients assujettis	606	1 238	1 305	31	81	316	1 574	5 151
m ³ facturés	41 909	109 088	73 125	2 108	3 566	21 166	94 140	345 102
Réseaux de collecte gravitaire (ml)	7842	15 667	14 652	241	691	4 073	12 771	55 937
Réseaux de refoulement (ml)	3 024	1 674	369	0	0	1 346	2 064	8 477
Postes de relèvement	4	5	3	0	0	2	3	17
Stations d'épuration	1	2	2	1	1	6	1	14

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2019

Mise à jour : décembre 2018 en habitant

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2018

Date de référence statistique : 1er janvier 2016

Source : Insee, Recensement de la population 2016

1.2. Nombre d'assujettis par bassin versant

A la demande de la Collectivité, nous incluons dans le présent rapport un tableau récapitulatif du nombre d'assujettis par bassin versant :

BELLEFONTAINE	606
PR CHEVAL BLANC	126
PR FOND BOUCHER	67
PR MAIRIE	218
PR RN2	195
STEU BELLE FONTAINE	
CASE-PILOTE	1305
PR AUTRE BORD	156
PR PETIT FOURNEAU	185
PR PORT	54
STEU BATI SOLEIL	17
STEU MANIBA	893
FONDS-SAINT- DENIS	31
STEU RIVIERE	
MAHAULT	31
LE CARBET	1 238
PR COIN	468
PR DISPENSAIRE	346
PR FOND CAPOT	191
PR FROMAGER	131
PR MARCHE	82
PR RN2	1
STEU BOUT BOIS	18
STEU BOURG CARBET	1
LE MORNE VERT	81
STEU LA VIGIE	81
LE PRECHEUR	316
PR ANSE BELLEVILLE	6
PR PRINCIPALE	21
PR ROXELANE	1
STEU ANSE BELLEVILLE	27
STEU MORNE FOLIE	74
STEU CITE COQUET	44
STEU CITE LENNY	35
STEU LA PERLE	108
SAINT-PIERRE	1574
PR BOURG	876
PR GALERE	246
PR ROXELANE	208
STEU FOND CORE	243
Total général	5 151

1.3. L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

1.3.1. LES RESEAUX PAR TYPE

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2016	2017	2018
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	55 910	55 915	55 937
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 481	8 477	8 478
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	11	11	11
Linéaire total (ml)	64 412	64 414	64 420

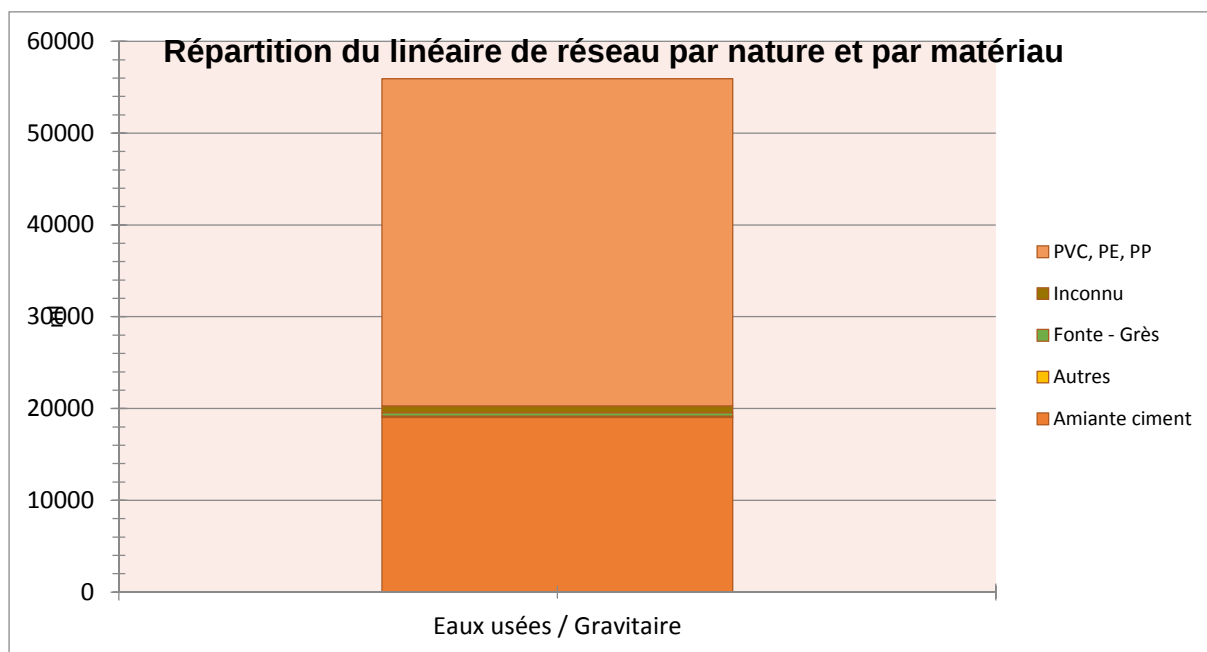
Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2016	2017	2018
BELLEFONTAINE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 830,7	7 830,7	7 847,7
CASE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	14 651,7	14 651,7	14 652,3
FONDS-SAINT-DENIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	240,8	240,8	240,8
LE CARBET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 667,2	15 667,2	15 667,4
LE MORNE-VERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	691,3	691,3	691,3
LE PRÊCHEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	4 067,7	4 072,8	4 072,1
SAINT-PIERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 771,2	12 771,2	12 771,2
BELLEFONTAINE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	3 023,7	3 023,7	3 023,6
CASE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	369,5	369,5	369,5
LE CARBET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 674	1 674	1 674
LE PRÊCHEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 349,8	1 345,9	1 345,9
SAINT-PIERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 063,9	2 063,9	2 064,5
LE MORNE-VERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	11,2	11,2	11,2
Linéaire total (ml)		64 412,5	64 413,6	64 419,5

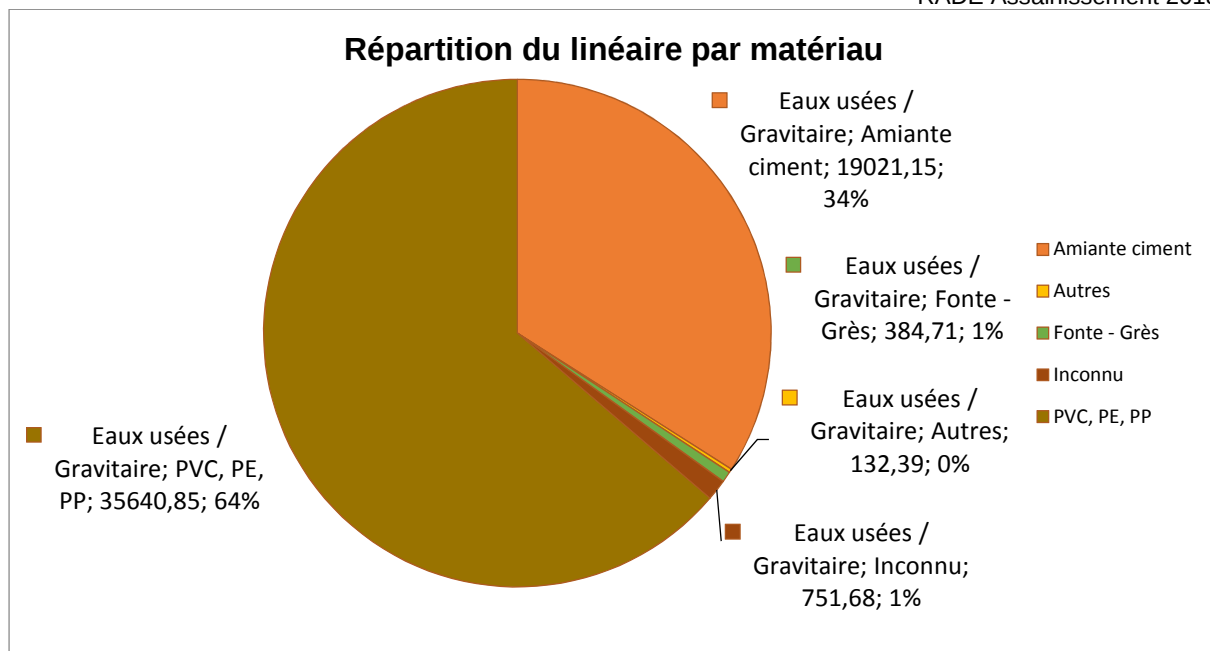
1 LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)							
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	11	-	-	11
Eaux usées	Gravitaire	19 021	385	35 641	132	752	55 931
Eaux usées	Refoulement	-	493	7 984	-	-	8 478
Total		19 021	878	43 636	132	752	64 420

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)									
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	Fonte	PVC	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	11	-	-	-	-	11
Eaux usées	Gravitaire	19 021	385	35 582	55	4	132	752	55 931
Eaux usées	Refoulement	-	493	6 751	1 233	-	-	-	8 478
Total		19 021	878	42 344	1 288	4	132	752	64 420





2 LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif « Renouvellements », la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux	
Motif	ml EU
Linéaire total de réseau de l'année précédente	64 408
Régularisations de plans	1
Situation actuelle	64 408

3 LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2016	2017	2018
Regards réseau	2 451	2 451	2 436
Vannes	2	2	2

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2016	2017	2018
BELLEFONTAINE	Regards réseau	379	379	378
CASE-PILOTE	Regards réseau	712	712	708

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2016	2017	2018
FONDS-SAINT-DENIS	Regards réseau	20	20	19
LE CARBET	Regards réseau	603	603	596
LE CARBET	Vannes	2	2	2
LE MORNE-VERT	Regards réseau	47	47	47
LE PRÊCHEUR	Regards réseau	223	223	222
SAINT-PIERRE	Regards réseau	467	467	466

1.3.2. LES POSTES DE RELEVEMENT

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage		
Commune	Site	Année de mise en service
BELLEFONTAINE	Pr Cheval Blanc	1989
BELLEFONTAINE	Pr Fond Boucher	2013
BELLEFONTAINE	Pr Mairie	1996
BELLEFONTAINE	Pr RN2	2013
CASE-PILOTE	Pr Petit Fourneau	2003
LE CARBET	Pr Coin	1998
LE CARBET	Pr Dispensaire	2005
LE CARBET	Pr Fond Capot	1997
LE CARBET	Pr Fromager	2004
LE CARBET	Pr Marché	2005
LE PRÊCHEUR	PR Cimetière Pêcheur	
LE PRÊCHEUR	PR Principal Prêcheur	
SAINT-PIERRE	Pr Bourg Saint-Pierre	2003
SAINT-PIERRE	Pr Gallère	2003
SAINT-PIERRE	Pr Roxelane	2009

1.3.3. LES VARIATIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

Deux nouveaux postes ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013. Il s'agit du poste de Fond Boucher et du poste RN2 (Intermédiaire).

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés. A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. On observe, en conséquence une augmentation significative de la consommation électrique.

1.3.4. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
BELLEFONTAINE	Step Bourg Bellefontaine	2009	
BELLEFONTAINE	Step Fond Boucher (lits bactériens)		
BELLEFONTAINE	Step Fond Boucher (salle polyvalente)		
CASE-PILOTE	Step Bâti Soleil (Fond Boucher)	1985	
CASE-PILOTE	Step Bourg Maniba	2001	
FONDS-SAINT-DENIS	Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	1982	
LE CARBET	Step Carbet Bout Bois		
LE CARBET	Step Bourg Carbet	1981	
LE MORNE-ROUGE	Step ADAPEI Morne Rouge		
LE MORNE-ROUGE	Step Fonds Rose Morne Rouge	1996	
LE MORNE-ROUGE	Step Galette Morne rouge	1996	
LE MORNE-ROUGE	Step Haut du Bourg Morne Rouge		
LE MORNE-ROUGE	Step Morne Rouge Arti Marché		
LE MORNE-ROUGE	Step Morne Rouge CAT Savane Petit		
LE MORNE-ROUGE	Step Morne Rouge Grand Chateau (cap21)		
LE MORNE-ROUGE	Step Morne Rouge Marché Agricole		
LE MORNE-ROUGE	Step Morne Rouge Vulcano		
LE MORNE-ROUGE	Step Parnasse Morne Rouge	1996	
LE MORNE-VERT	Step La Vigie	2009	
LE PRÊCHEUR	Step Anse Belleville	1996	
LE PRÊCHEUR	Step Cité Coquette (La Coquette)	1996	
LE PRÊCHEUR	Step Cité Ienny	2000	
LE PRÊCHEUR	Step Ecole Maternelle (communale)	1988	
LE PRÊCHEUR	Step La Perle	2009	
LE PRÊCHEUR	Step Morne Folie Prêcheur	2016	
SAINT-PIERRE	Step Fond Corré	2009	

Entre 2009 et 2011, la SME a exploité la STEP La Perle en affermage, à la demande du SCCNO et de la Commune du Prêcheur. Aucune donnée technique n'a été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station, en attente d'intégration officielle au patrimoine du SCCNO, à cette époque. L'intégration officielle a eu lieu en Avril 2012.

L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015.

Les STEU Charmeuse 1 et Charmeuse 2 ont été éliminées début 2016 et remplacées par une nouvelle station de type bio disques au lieu-dit Morne Folie. Station non réceptionnée à ce jour.

1.4. Collecte et transfert

1.4.1. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG

Le SCCCNO a réalisé depuis 2011 une opération de raccordement des quartiers Fond Boucher et de Cheval Blanc sur la STEP de Bellefontaine. Ces travaux réalisés par l'entreprise ZOZIME ont été réceptionnés par la Collectivité le 30 mai 2013 et remis au Délégué en affermage le 27 août 2013.

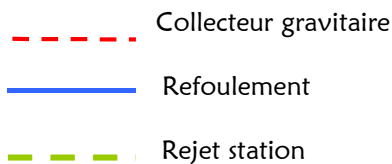
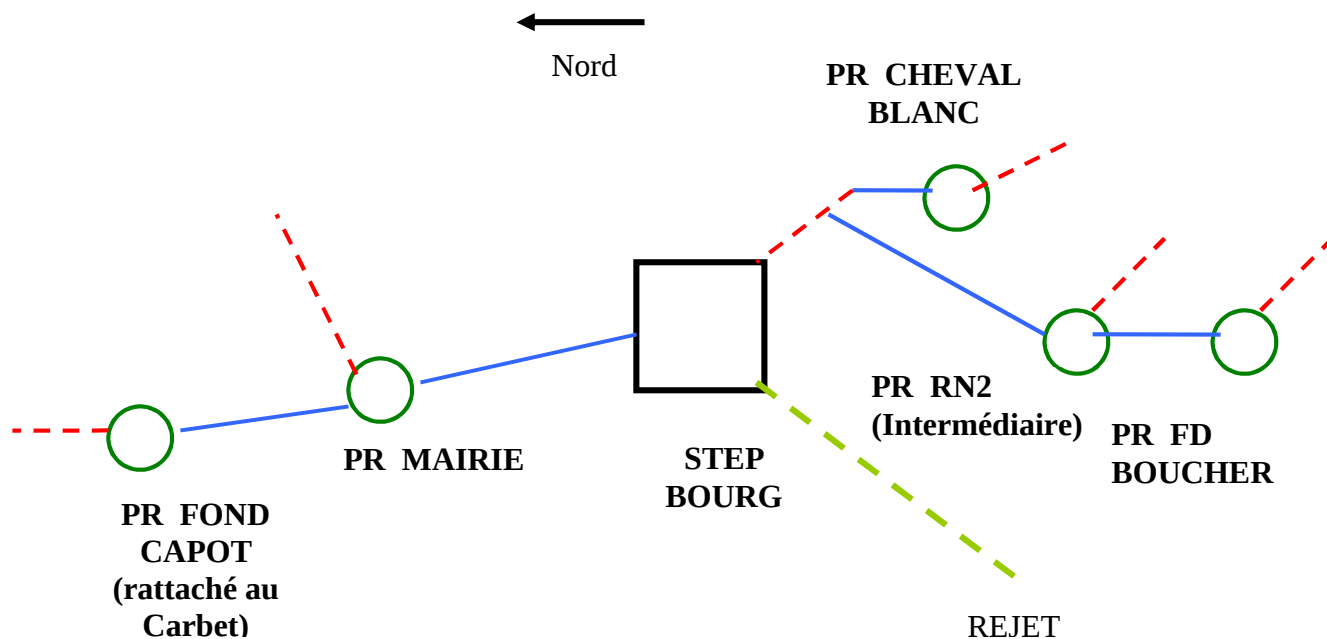
Ces travaux comprennent :

- 1000 ml de canalisation de refoulement
- 1200 ml de réseau gravitaire
- 2 Postes de refoulement : PR Fond Boucher et PR RN2 (Intermédiaire) qui remplacent les STEP Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher.



Schéma d'ensemble

Le schéma d'ensemble du réseau de Bellefontaine a été mis à jour afin d'inclure les deux nouveaux postes de refoulement de Fond Boucher intégrés au patrimoine en 2013.

**Linéaire par bassin versant**

Commune	Bassin versant	Total
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	843,4
	BEL/PR FOND BOUCHER	1 862,3
	BEL/PR MAIRIE	3 657,8
	BEL/PR RN2	1 733,4
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	2 768,4
Total BELLEFONTAINE (97234)		10 865,3

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m³/h)	Date d'installation
Poste de Cheval Blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2012
Total		14,8			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Total		14,8			
Poste Fond Boucher					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Total		30			
Poste RN2 (Intermédiaire)					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2017
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2013
TOTAL		30			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		89,6			

Remarque :

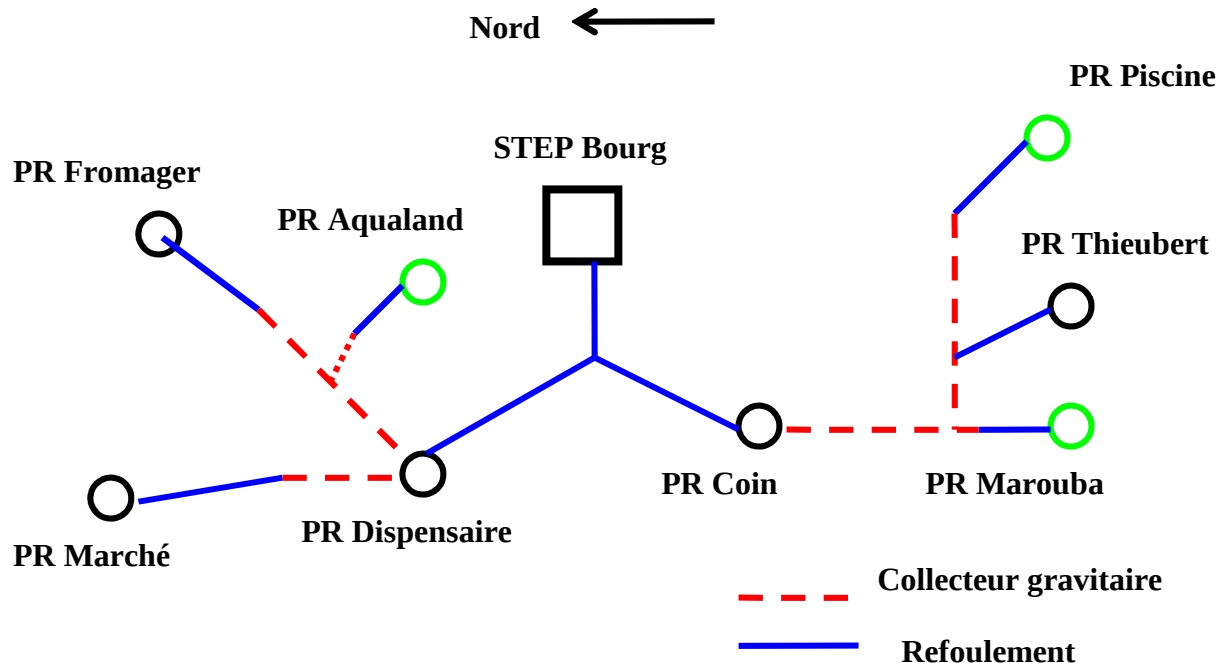
Les deux nouveaux postes Fond Boucher et RN2 (Intermédiaire) ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCCNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013.

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés.

A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. Il faut s'attendre a une augmentation significative de la consommation électrique.

1.4.2. RESEAU DU CARBET BOURG

Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine, Marouba et Aqualand sont privés.

Le poste Aqualand est géré par la Cap Nord (ex CCNM). Au 31/12/2014, il était toujours en attente de rétrocession au SCCCNO. Dans l'attente de cette rétrocession, la SME entretenait cette installation dans le cadre d'une prestation de service depuis Mai 2012. La SME a demandé la résiliation du contrat de prestation de service à effet du 30/04/2015.

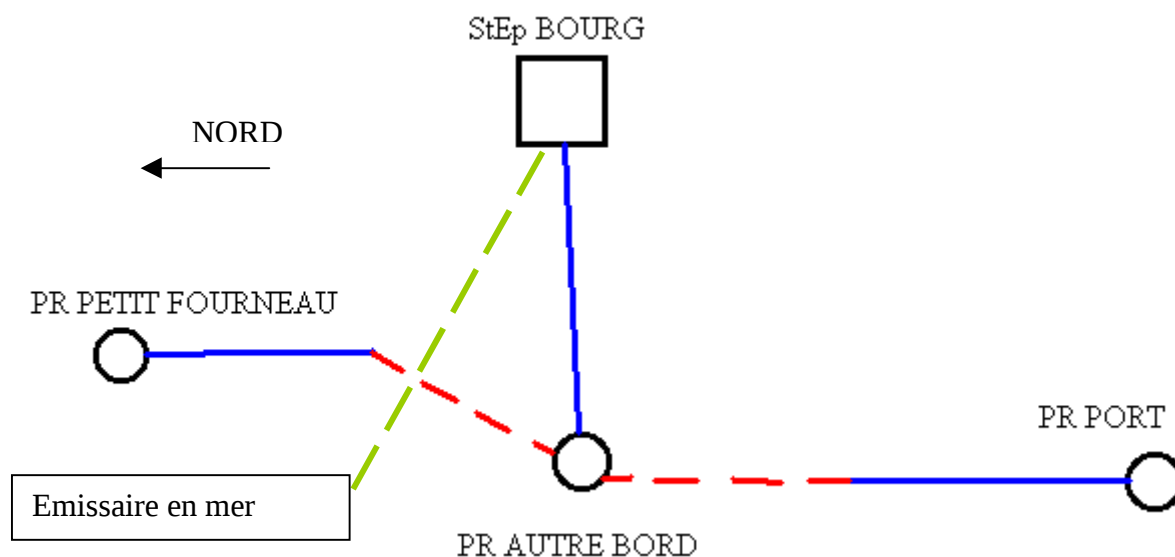
La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	5 910,7
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	5 900,4
	CAR/PR FOND CAPOT	1 726,8
	CAR/PR FROMAGER	1 337,0
	CAR/PR MARCHE	1 009,2
	CAR/PR PISCINE	88,4
	CAR/STEP BOURG	897,5
	CAR/STEP BOUT BOIS	471,1
Total CARBET (97204)		17 341,2

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT NP3127 SH 245	7,4	33	36	2016
Pompe 2	FLYGT NP3127 SH 245	7,4	33	36	2016
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Pompe 2	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Total		4,8			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	FLYGT NP 3127 SH	7,4	22	30	2012
Pompe 2	FLYGT NP 3127 SH	7,4	22	30	2012
Total		14,8			
Total Puissance		52,6			

1.4.3. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG**Schéma d'ensemble**

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
CASE-PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD	2 141,3
	CAP/PR DU PORT	676,9
	CAP/PR PETIT FOURNEAU	2 678,4
	CAP/STEP BATI-SOLEIL	370,3
	CAP/STEP BOURG	9 154,2
Total CASE-PILOTE (97205)		15 021,2

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Total		4,8			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2017
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2017
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE		25,6			

1.4.4. RESEAU DE FOND SAINT DENIS**Linéaire par bassin versant**

Commune	Bassin versant	Total
FONDS-SAINT-DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	240,8
Total FONDS-SAINT-DENIS (97208)		240,8

1.4.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG**Linéaire par bassin versant**

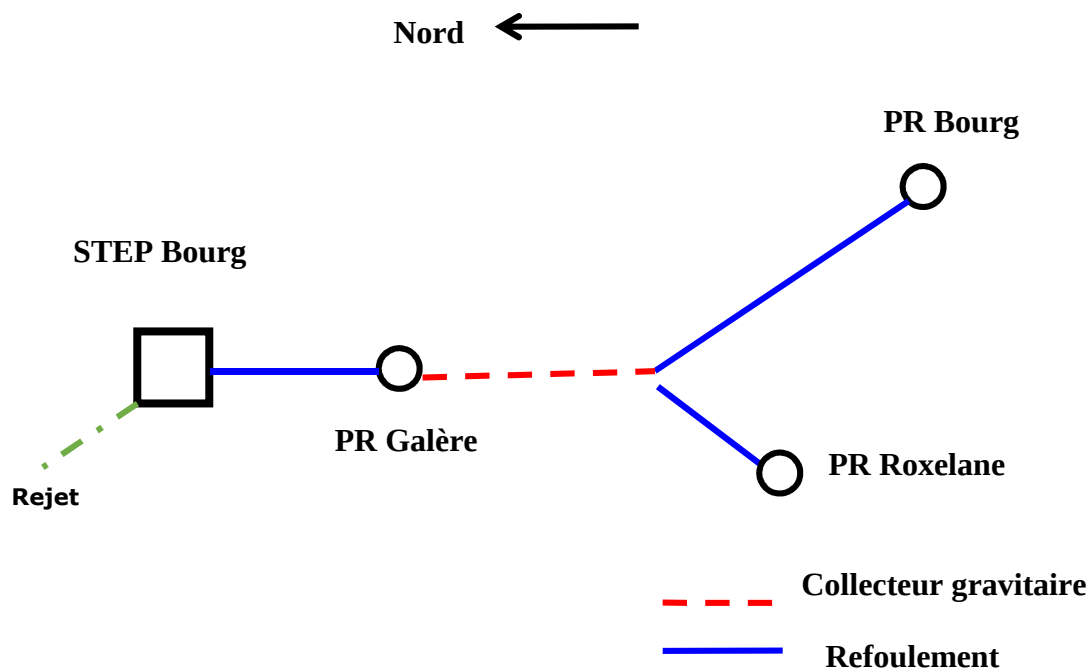
Commune	Bassin versant	Total
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	518,4
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	140,6
	PRE/PR CHARMEUSE	1 471,2
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	545,0
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	1 262,4
	PRE/STEP CITE SOLIDARITE (cité LENNY)	467,2
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	227,0
	PRE/STEP LA COQUETTE	358,0
	PRE/STEP PREVILLÉ	427,9
Total PRECHEUR (97219)		5 417,5

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m³/h)	Date d'installation
Poste Anse Belleville					
Pompe 1	FLYGT MP 3068 HT 210	2,4	20	10,8	2016
Pompe 2	FLYGT MP 3068 HT 210	2,4	20	10,8	2016
TOTAL		4,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		4,8			

1.4.6. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG

Schéma d'ensemble



Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
SAINT-PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	6 915,5
	STP/PR GALERE	4 659,0
	STP/PR ROXELANE	2 267,4
	STP/STEP FOND CORE	993,2
Total SAINT-PIERRE (97225)		14 835,1

Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste Galère					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 245	7,4	22	31	2017
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245	7,4	22	31	2017
Total		14,8			
Poste Roxelane					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
TOTAL		4,8			
Poste Bourg					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2017
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2017
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		34.4			

1.4.7. RESEAU DU MORNE VERT

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
MORNE-VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	691,5
Total MORNE-VERT (97233)		691,5

Poste de refoulement

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert.

1.4.8. LINEAIRE PAR BASSIN VERSANT

Commune	Bassin versant	Total
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	843,4
	BEL/PR FOND BOUCHER	1 862,3
	BEL/PR MAIRIE	3 657,8
	BEL/PR RN2	1 733,4
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	2 768,4
Total BELLEFONTAINE (97234)		10 865,3
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	5 910,7
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	5 900,4
	CAR/PR FOND CAPOT	1 726,8
	CAR/PR FROMAGER	1 337,0
	CAR/PR MARCHE	1 009,2
	CAR/PR PISCINE	88,4
	CAR/STEP BOURG	897,5
	CAR/STEP BOUT BOIS	471,1
Total CARBET (97204)		17 341,2
CASE-PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD	2 141,3
	CAP/PR DU PORT	676,9
	CAP/PR PETIT FOURNEAU	2 678,4
	CAP/STEP BATI-SOLEIL	370,3
	CAP/STEP BOURG	9 154,2
Total CASE-PILOTE (97205)		15 021,2
FONDS-SAINT-DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	240,8
Total FONDS-SAINT-DENIS (97208)		240,8
MORNE-VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	691,5
Total MORNE-VERT (97233)		691,5
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	518,4
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	140,6
	PRE/PR CHARMEUSE	1 467,2
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	545,0
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	1 267,3
	PRE/STEP CITE SOLIDARITE (cité LENNY)	467,2
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	227,0
	PRE/STEP LA COQUETTE	358,0

Commune	Bassin versant	Total
	PRE/STEP PREVILE	427,9
Total PRECHEUR (97219)		5 418,7
SAINT-PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	6 915,5
	STP/PR GALERE	4 659,0
	STP/PR ROXELANE	2 267,4
	STP/STEP FOND CORE	993,2
Total SAINT-PIERRE (97225)		14 835,1
Total général		64 413,6

1.5. Traitements des Eaux Usées

1.5.1. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 EH.

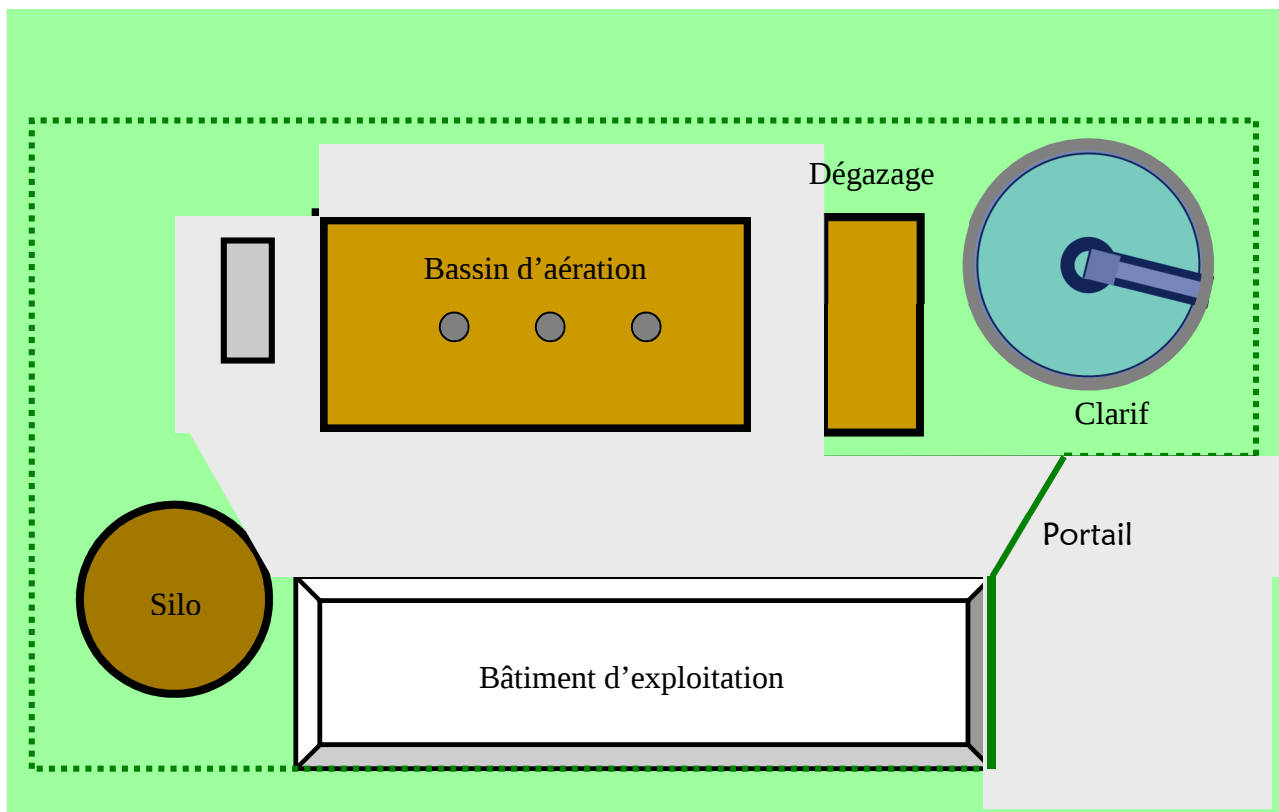
□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt 3085	2	4
Extraction	Pompes Flygt 3085	2	3
Rejet	Pompe Flygt 3085	2	4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			41,7

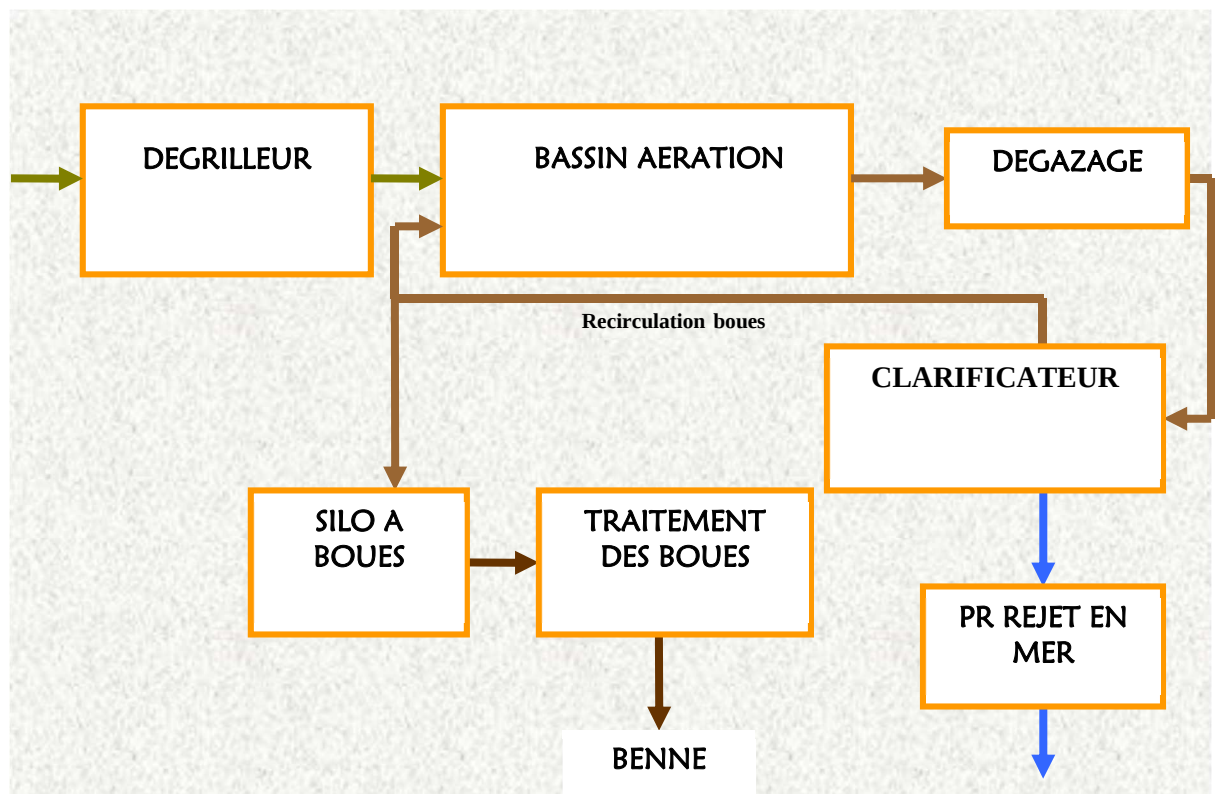
□ TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur		
	Pompe à boues	1	2
	Pompe à polymère	1	2,2
	Centrifugeuse	1	1,4
	Skid de lavage	1	15
		1	2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			22,6

STATION D'EPURATION DE BELLEFONTAINE



Principe de fonctionnement



Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER

Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER

Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH

Les STEU Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher ont été éliminées et remplacées par deux postes de refoulement. Ces travaux, réalisés par l'entreprise ZOZIME, à l'initiative de la Collectivité, ont été réceptionnés le 30/05/2013 par la Collectivité et remis au délégataire en affermage le 27/08/2013.

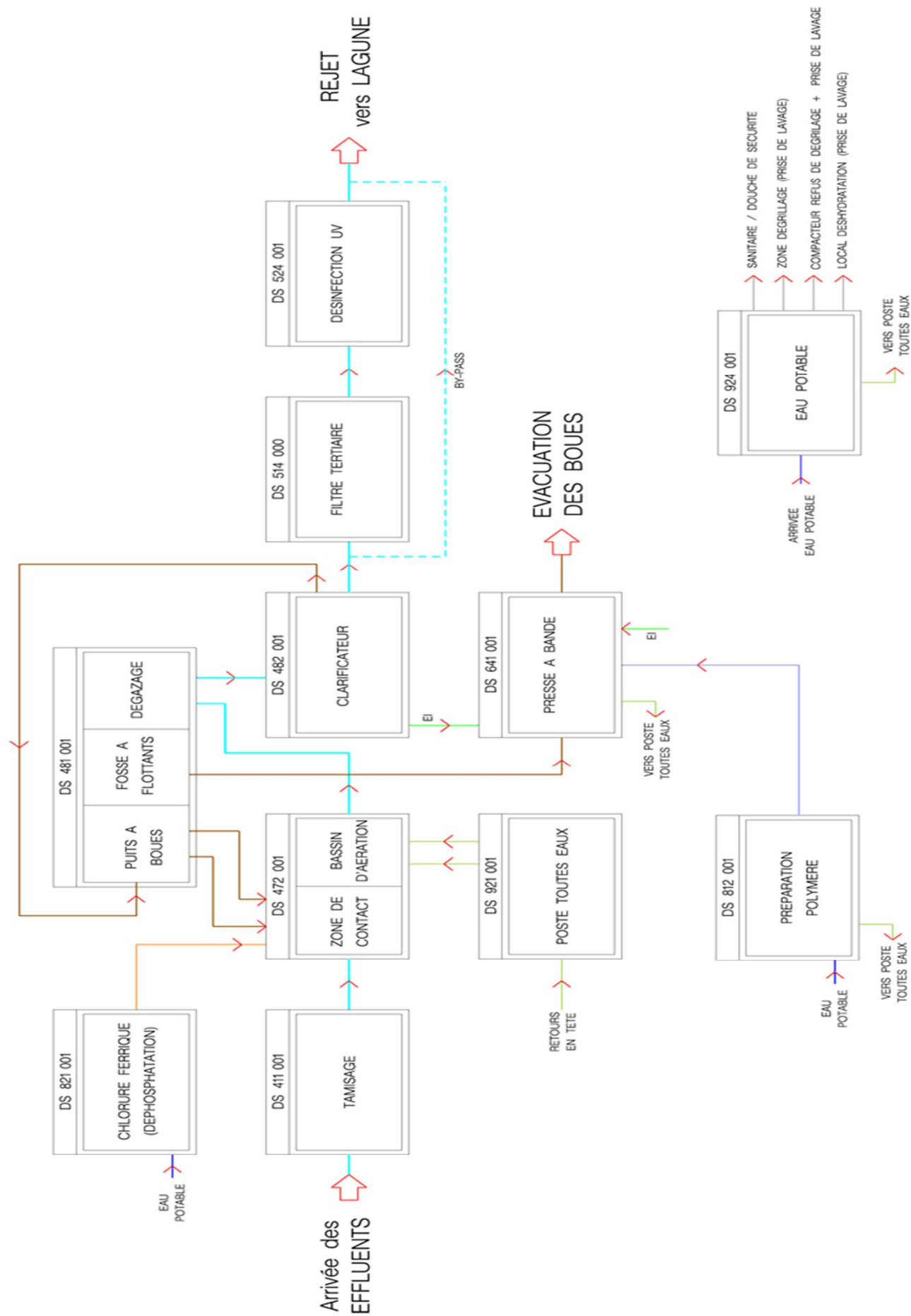
1.5.2. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES**Station d'épuration du Bourg**

Jusqu'en 2016, le traitement des eaux usées était réalisé via une station d'épuration de type Lagunage aéré, d'une capacité nominale de 1 800 EH construite en 1981.

Début 2014, le SCCNO avait lancé un appel à candidature pour la réhabilitation de cette installation et les travaux ont débuté fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4 000 EH a finalement été construite et mise en service le premier trimestre 2016.

SCHEMA DE LA STEU



Station d'épuration BOUT BOIS

Cette fosse septique commune figure dans l'inventaire sommaire du patrimoine affermé. Cependant, aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO au Fermier.

En outre cette installation se trouve en terrain privé inaccessible. Le site est envahi par la végétation et infesté de serpents.

Un élagage de la végétation et un nettoyage des espaces verts ont été réalisés par la mairie du Carbet en mai 2014.

Le Fermier a également réalisé un entretien des espaces verts en septembre 2014.

Il reste cependant indispensable que la Collectivité aménage un accès bétonné sécurisé en vue de réaliser une exploitation normale de l'installation.



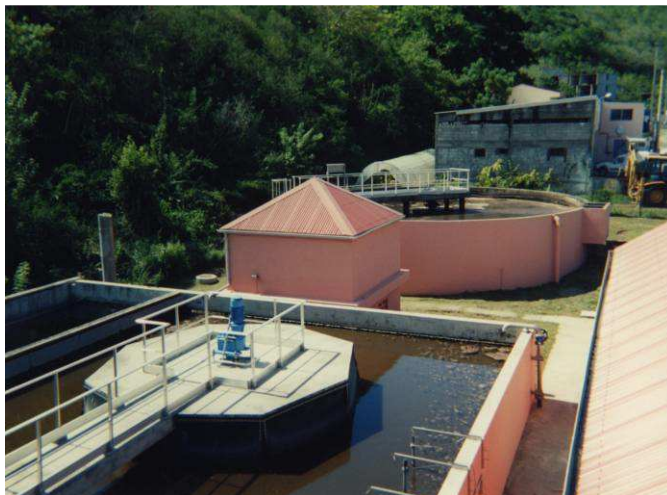
Fosse septique de Bout Bois, le Carbet.

1.5.3. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

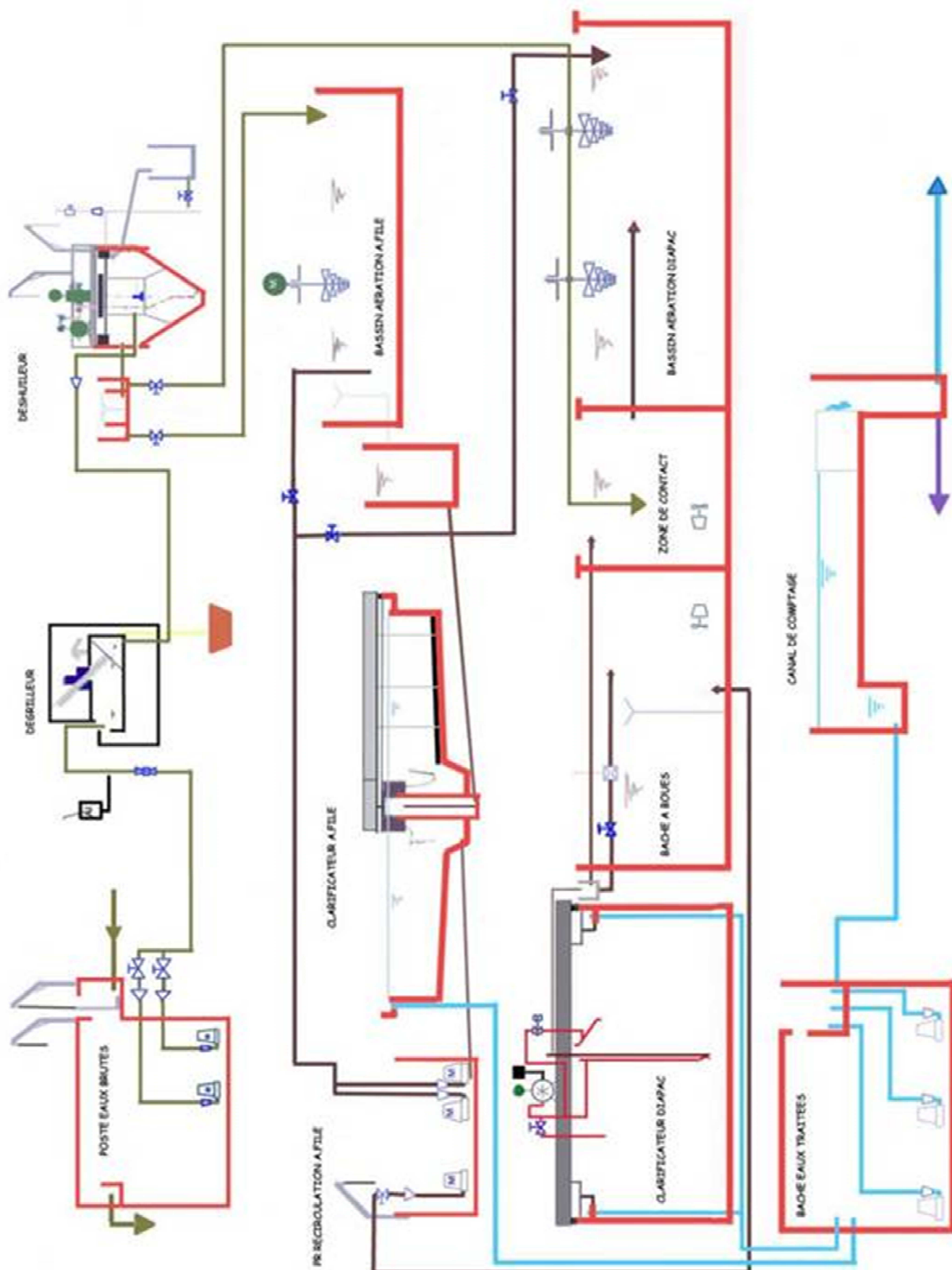
Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement

Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**
 - un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
 - un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
 - une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;
- **D'un poste de relevage :**
 - bâche de 26 m³ ;
 - deux pompes de 180 m³/h ;
 - sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.
- **D'un traitement biologique** Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs SEW USOCOME de 15 kW chacune
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 Clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - o 1 électrovanne de relevage du racleur
 - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - o 1 moteur d'entraînement
 - o 2 pompes de recirculation des boues
 - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - o 1 grille GD presse composé de :
 - o 1 détecteur de rotation
 - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
 - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles

- o 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
- o 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
- o 1 arrêt d'urgence
- o 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
- o 1 électrovanne de dilution de polymère
- o 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
- o 1 dévouteur de puissance de 15 kW
- o 1 mesure de débit de boues
- o 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

3 postes de désodorisation

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamissage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines SEW USOCOME	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreux bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
TOTAL				83,27 kW

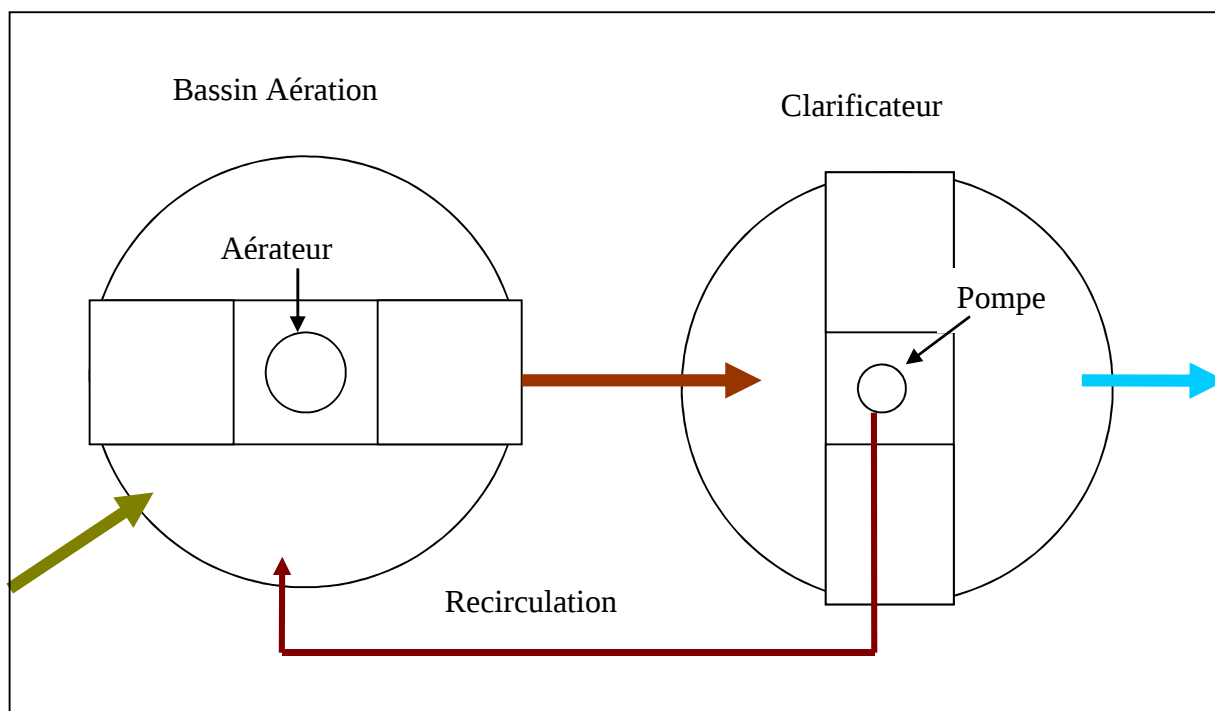
Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil**Vue d'ensemble de la station d'épuration**

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.5.4. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

STEP Fond Saint Denis



Vue d'ensemble de la station d'épuration

▪ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
T O T A L				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

1.5.5. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire

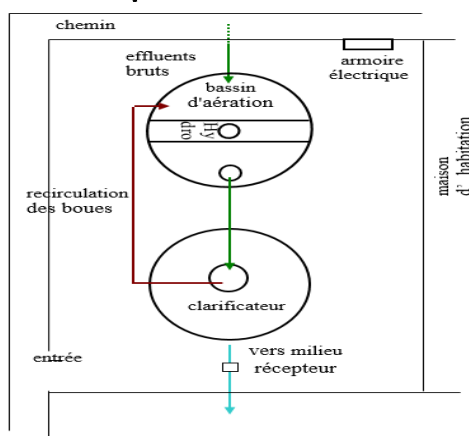


Vue d'ensemble de la station d'épuration

□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

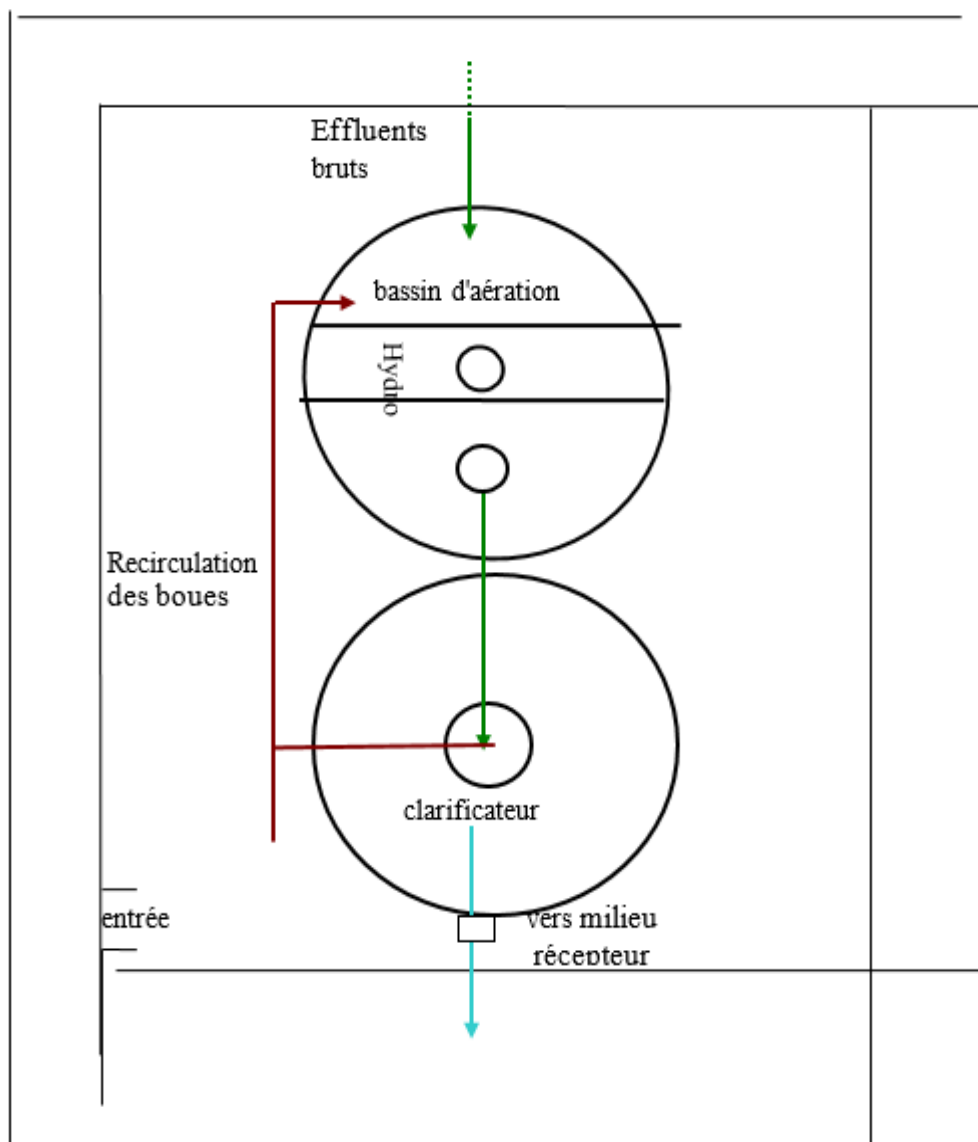
Principe de fonctionnement



Station de l'Ecole Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

Principe de fonctionnement



□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydro-éjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

STEP Cité Lenny (Solidarité)

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.

Arrivée des effluents : gravitaire



Vue d'ensemble de la station d'épuration

□ **CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS**

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
		T O T A L		2,4 kW

STEP La Perle (Préville) (intégrée au Patrimoine en 2012)

Station de type bio-disques d'une capacité de 400 EH



La station de La Perle a été construite en 2008, avec pour maître d'œuvre la Mairie du Prêcheur et mise en service en 2009. Elle traite essentiellement les effluents des 96 logements de la cité du quartier Préville.

Entre 2009 et 2011, bien qu'en attente de l'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, la SME a exploité cette installation, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur. A cette époque, aucune donnée technique n'avait été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station. Par mesure de précaution, et en l'absence de cadre contractuel défini, la SME a interrompu l'exploitation de la station en 2011.

L'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO a finalement eu lieu en Avril 2012 et la SME exploite depuis l'installation en affermage.

Caractéristiques de la station :

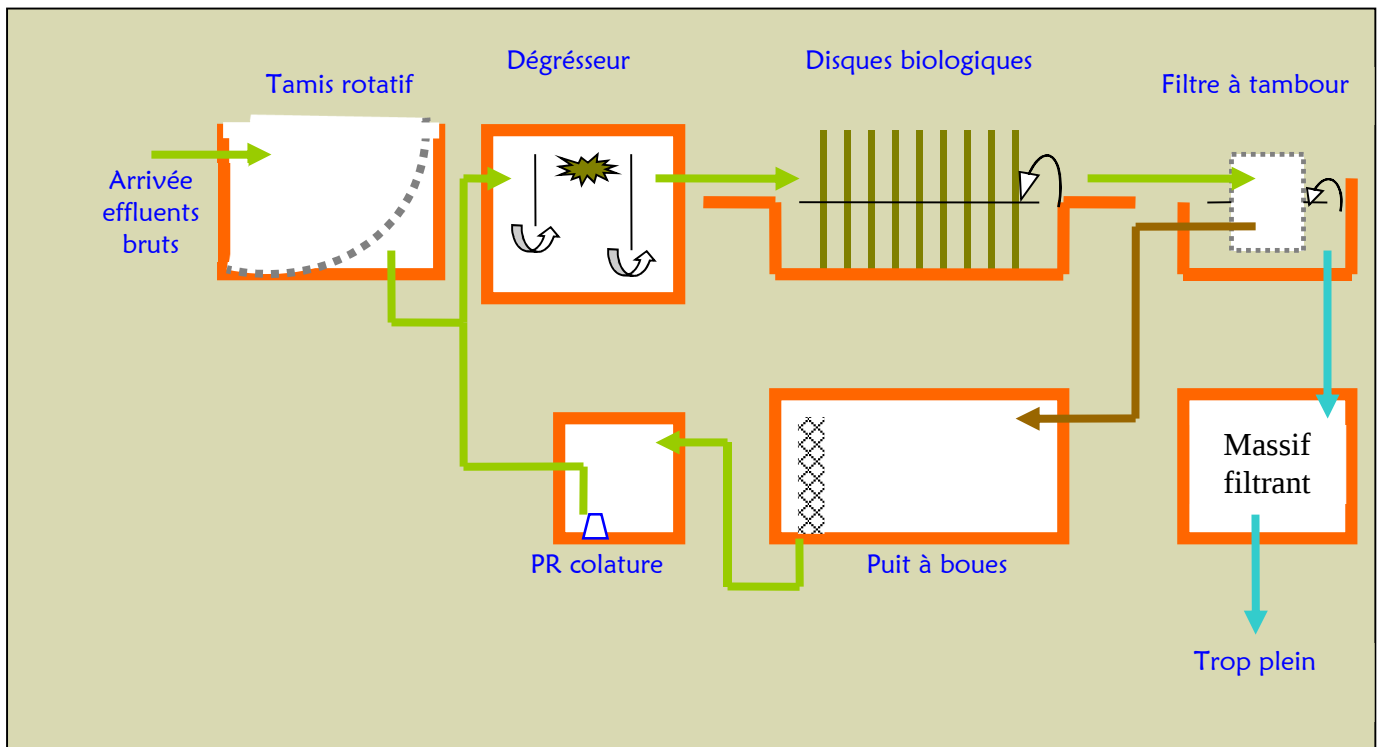
- Volume journalier : 80 m³/j
- Débit de pointe : 10 m³/h
- Charge polluante : DBO5= 24 kg/j ; DCO=56 kg/j ; MES=36 kg/j

Cette station est composée de :

- Prétraitement
 - Tamis rotatif qui assure le dégrillage. 1,1 kw
 - Dessableur, dégraisseur statique
- Traitement principal
 - Disques biologiques (système de culture fixée). 0,8 kw
- Traitement secondaire
 - Filtre à tambour placé en aval des disques biologiques
- Traitement tertiaire
 - Massif filtrant

- Filière boues
 - silo à boues de 20 m³ avec grille Johnson.

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement secondaire	Filtre à Tambour	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson	1		
	Pompes liqueur mixte	2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
T o t a l				5 kW

STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015)

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 EH.



La station de Anse Belle ville a été construite en 2000, avec pour maître d'œuvre la CCNM (CAP NORD) et mise en service en 2011. Cette station a été réhabilitée en 2011, les organes de pompages et électriques ont été remplacés.

Elle traite essentiellement les effluents des habitations du quartier Anse Belle Ville.

Le procédé de cette station est de type boue activée comprenant un massif drainé en sortie de clarificateur. Le rejet de l'eau épurée se fait en contrebas dans une ravine sèche.

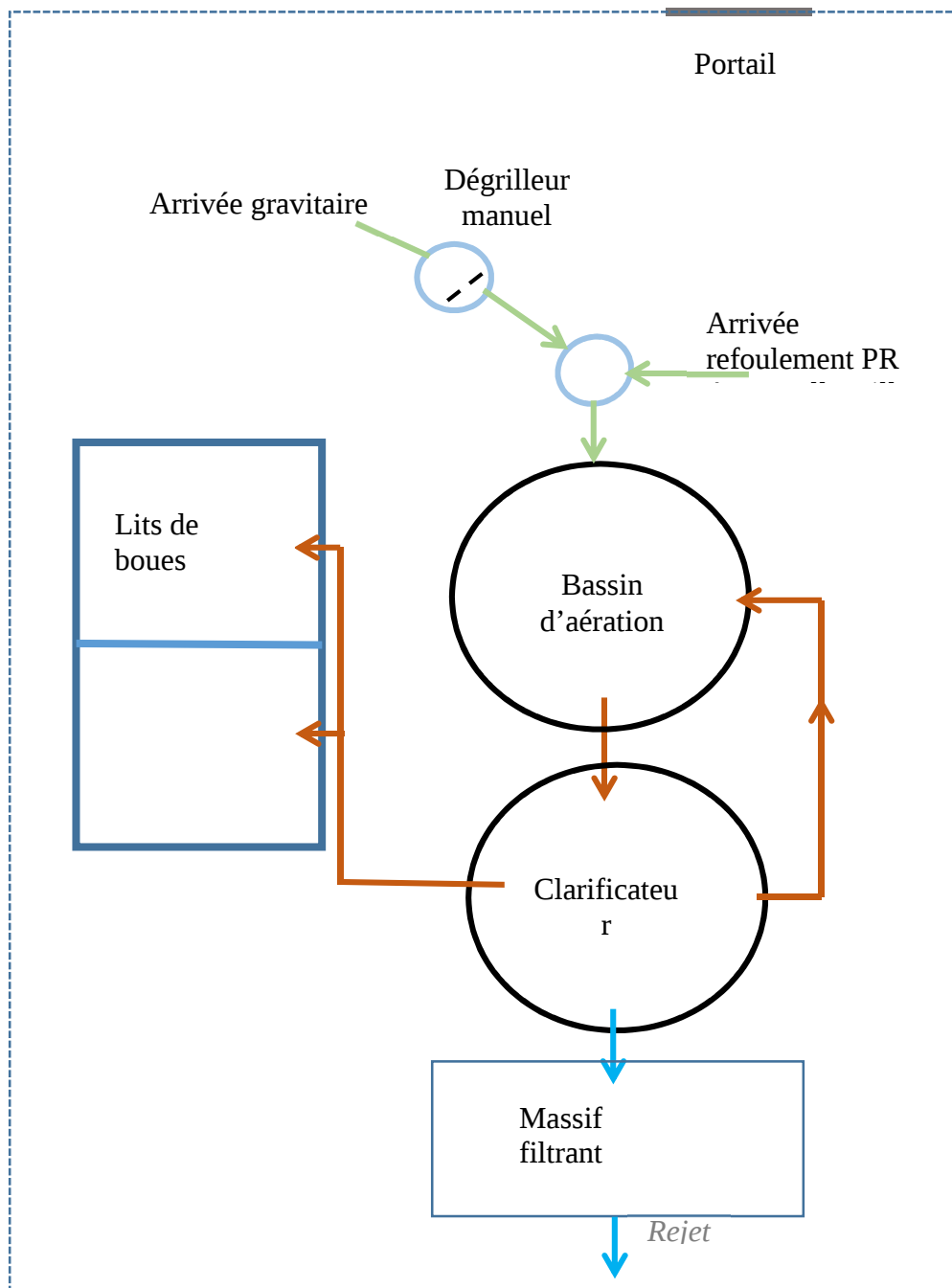
Les travaux de réhabilitation ont consistés à :

- Créer un ouvrage de prétraitement (dégrilleur manuel)
- Poser un aérateur type turbine lente à axe vertical
- Remplacer la pompe de recirculation
- Renouveler partiellement l'armoire de commande.

L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Avant cette décision, cette installation, sous gestion de la CCNM, était entretenue par la SME dans le cadre d'un contrat de prestation de service avec la CCNM (Cap Nord) depuis Mai 2012.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Dégrilleur manuel		1	
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DS 3045 MT234.	1	1,2
Lits de sechage		2 x 20m ²	
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,7

Principe de fonctionnement



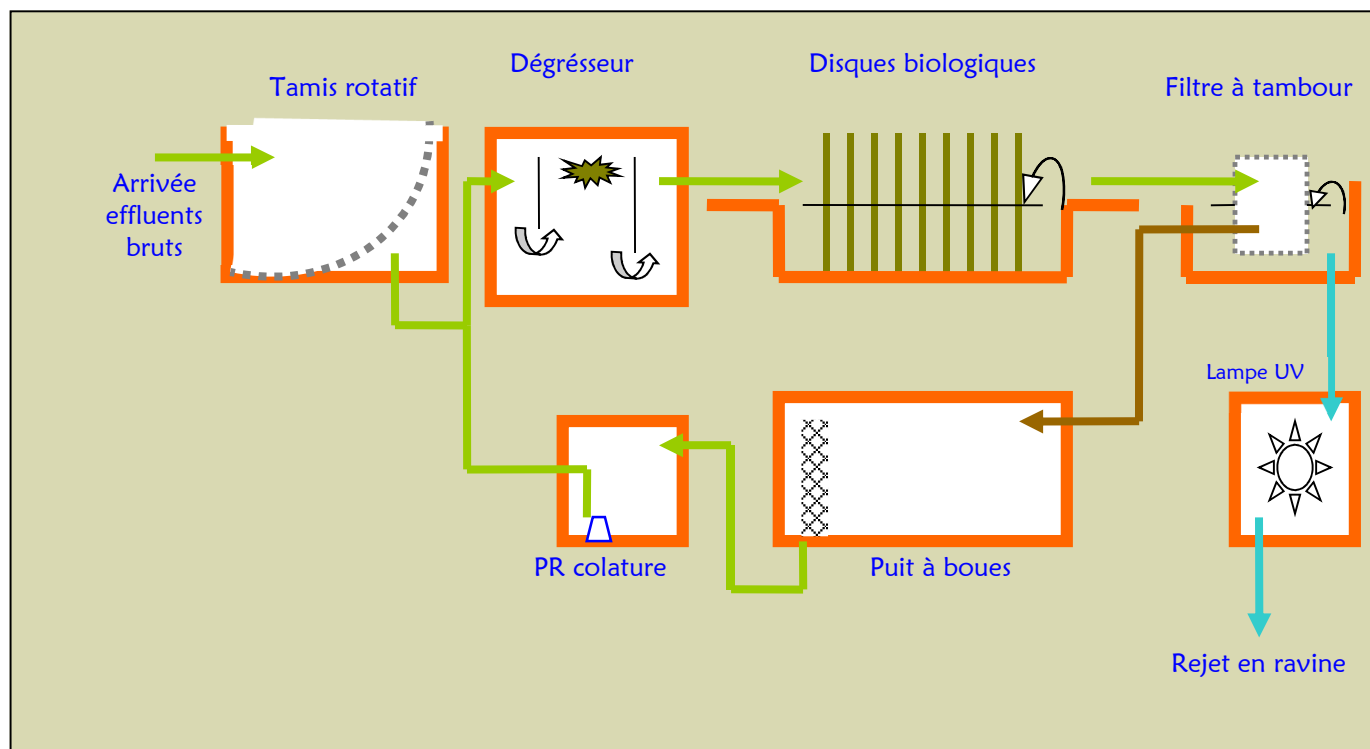
CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
	Pompe eau industrielle	1	
Poste de relèvement	Pompes de relèvements	2	
Aération	Agitateurs	1	
	Hydroéjecteurs	2	
Clarification	Bassin de	1	
Pompe Recirculation	Pompes	2	
Pompe extraction	Pompe	1	
Pompe colature	Pompe flygt	2	
Divers	Eclairages ...		
Traitement tertiaire			
	Tambour filtrant	1	
	Désinfection UV	1	
Traitement des boues			
Déshydratation	centrifugeuse	1	15
Silo	Agitateur	1	2
	Pompe boues	1	2,2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			

1.5.7. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson	1		
	Pompes liqueur mixte	2	14	2
Traitement odeurs	Désodorisation	1		-
		T o t a l		5 kW

Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air.

Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques. Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau.

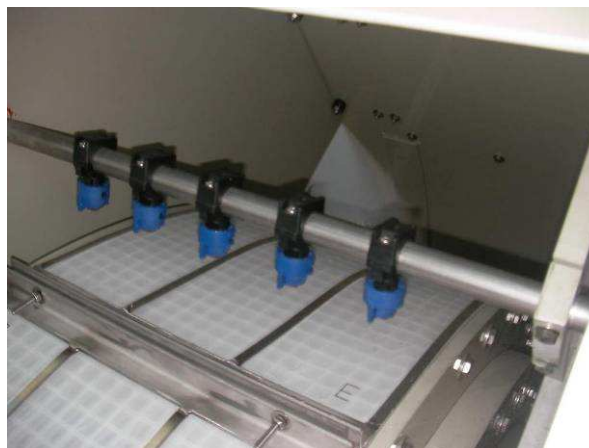
Disques biologiques



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.

Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

Lampe UV



2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Morne Vert	Prêcheur	Saint Pierre	TOTAL
Population totale (source INSEE)	1760	3655	4522	774	1870	1382	4176	18 139
Clients assujettis	606	1 238	1 305	31	81	316	1 574	5 151
m ³ facturés	41 909	109 088	73 125	2 108	3 566	21 166	94 140	345 102

2.2. L'organisation spécifique pour votre contrat

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau et de l'assainissement pour les 7 communes de CAP NORD (Ex SCCCNO, Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest).

La SME est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités.



*Agence SME Carbet, 12 rue Schoelcher
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30
Mardi et jeudi : 14h à 16h30*

Sur tout le périmètre de CAP NORD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production d'eau potable jusqu'à la **collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques**.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un **effectif Martiniquais de 47 salariés** en assainissement sous la responsabilité de Philippe GRAND, directeur général et ingénieur spécialisé en sciences et techniques de l'eau et de l'assainissement avec plus de 30 années d'expérience dans le domaine. Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).

Son expérience s'est forgée sur la gestion locale en délégation de service ou prestations de service de très nombreuses installations en eau comme en assainissement.



2.3. Un service 24/24, en continu

La Société Martiniquaise des Eaux gère les appels d'urgence qui proviennent des usagers ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont elle a la responsabilité.

Le service d'astreinte constitué de 20 personnes, assure une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte restent mobilisées hors des heures ouvrables, les week-end et jours fériés pour déclencher les interventions nécessaires.

Elles sont compétentes en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société



2.4. La gestion de crise

La situation géographique de la Martinique l'expose à de nombreux risques naturels. La gestion de la production et de la distribution de l'eau deviennent de vrais défis face aux bouleversements des éléments naturels.

La Société Martiniquaise des eaux a mis en place un plan de crise afin d'optimiser sa réactivité et de minimiser toutes les conséquences liées aux phénomènes naturels. Une organisation et des moyens spécifiques ont été définis pour répondre au caractère abrupt et inhabituel de ces événements. Elle est engagée également dans le plan de prévention des risques et participe activement aux actions préfectorales comme l'exercice cyclonique de 2012, dit Zéklè. *(photo)*

Le plan Orsec cyclone va être amélioré



Pour la première fois depuis plusieurs années, un exercice cyclonique, baptisé « Zéklè », a été organisé pour tester et améliorer le niveau d'entraînement de l'ensemble des...

France-Antilles Martinique

02.08.2012

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas

2.5. Nos moyens humains

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la Direction Générale de la société, la Direction Administrative et Financière, l'Agence Clientèle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Métiers et Performance.

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en Agences Métiers.

❖ **L'agence métier Eau Potable**, située à Petit Bourg, assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements



Fabrice-Dambo
Chef d'agence-Eau-Potable

❖ **L'agence métier Assainissement**, située à Petit Bourg, assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels et des obligations réglementaires.
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration



Karen ZAMI,
Chef d'agence Assainissement

❖ **L'agence Clientèle**, située à Place d'Armes :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales
- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients



Catherine Maizeroi
Chef d'agence Clientèle

❖ **L'agence VISIO**, située à Place d'Armes :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'utilisateur ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation ;
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarii prédéfinis ;



Véronique Grandin-Vatblé
Chef d'agence VISIO

2.6. Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes. Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service assainissement dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- 7 détecteurs de métaux
- 6 groupes électrogènes
- 5 compresseurs électriques
- 5 compresseurs d'air
- 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- 10 tronçonneuses à disques
- 4 tronçonneuses
- 2 véhicules légers d'intervention
- 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de 138 véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

- 38 berlines société
- 54 fourgonnettes
- 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- 7 fourgons
- 13 tout-terrains
- 4 camions grue
- 3 camions de nettoyage de réservoirs
- 3 camions hydro cureur



2.7. Nos moyens logistiques

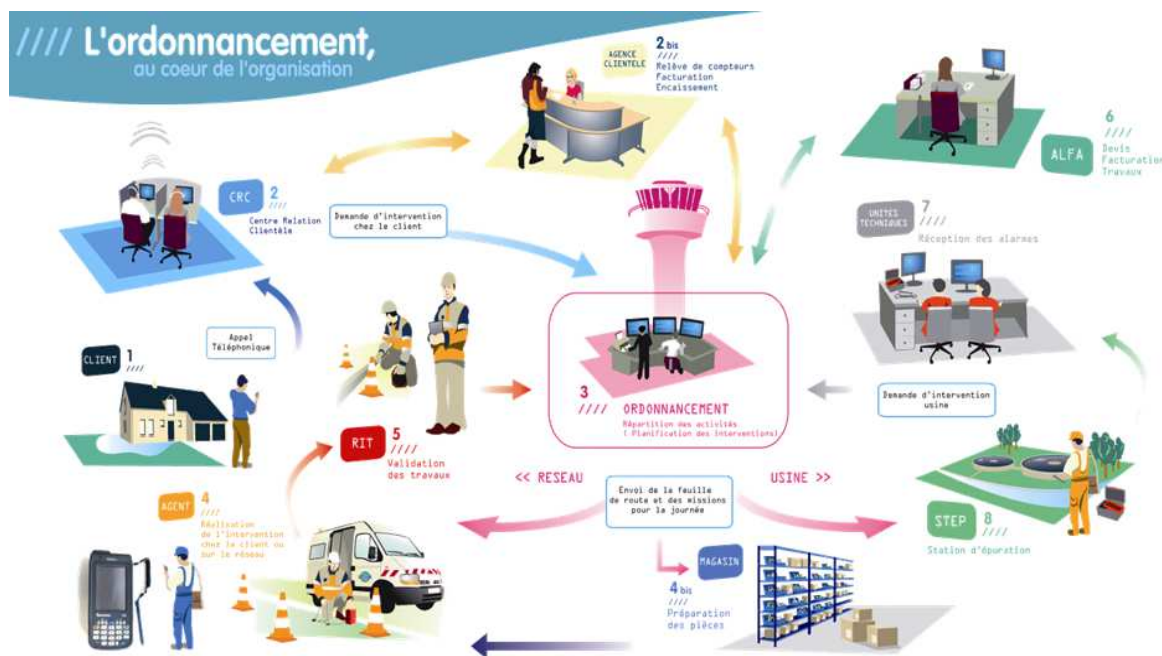
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

Focus sur la logistique

La SME a entièrement repensé son organisation logistique achats au cours de l'année 2013. L'efficacité de cette nouvelle organisation a pu être éprouvée en 2014, à l'occasion des diverses situations de crise que l'entreprise doit notamment gérer.

Rappel de l'organisation logistique-achats en place depuis 2013 :

Le magasin principal de Petit Bourg a été transformé en plate-forme logistique, au service des différents métiers de l'entreprise. Il garantit la disponibilité des articles suivis en stocks, tant pour les métiers Eau Potable que pour les métiers Assainissement.

Les articles stockés sont mis à disposition des utilisateurs, soit par la mise à disposition dans le cadre d'un magasin secondaire dépendant des Agences Territoriales (comme c'est le cas du magasin du Carbet), soit par la mise à disposition directement sur chantier.

La SME dispose sur le site de Petit Bourg de l'ensemble des pièces permettant la réparation de casse réseau jusqu'au diamètre 800 mm.



Livraison d'un tuyau en fonte de 800 mm de diamètre pesant plusieurs tonnes.

2.8. Les autres moyens

LE MATERIEL DE CHANTIERS ET D'INTERVENTION

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...) :

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones à domicile et téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Radio interne SME dans les véhicules
- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne
- Camions hydrocureur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

▪ **Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)**

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portable
- 10 Manomètres enregistreur

2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

L'APPARTENANCE A UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- protection et gestion durable de la ressource en eau,
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration des performances des réseaux,
- maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- prévention des risques environnementaux,
- gestion performante de la relation clientèle.

2.9. Le service client

L'ACCUEIL PHYSIQUE

La SME dispose de 2 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes.



*Agence SME Lamentin, Place d'Armes
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30*



*Agence SME Carbet, 12 rue Schoelcher
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30*

L'ACCUEIL TELEPHONIQUE

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au numéro Cristal **09 69 32 97 22**, au prix d'un appel local.

Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés** pour répondre à tout type d'appel.

Le standard téléphonique entièrement rénové depuis le 30 mars 2017, indique aux clients le temps d'attente approximatif.

En cas d'attente prolongée au-delà de 3 minutes, une proposition de rappel automatique est envoyée au client.

Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

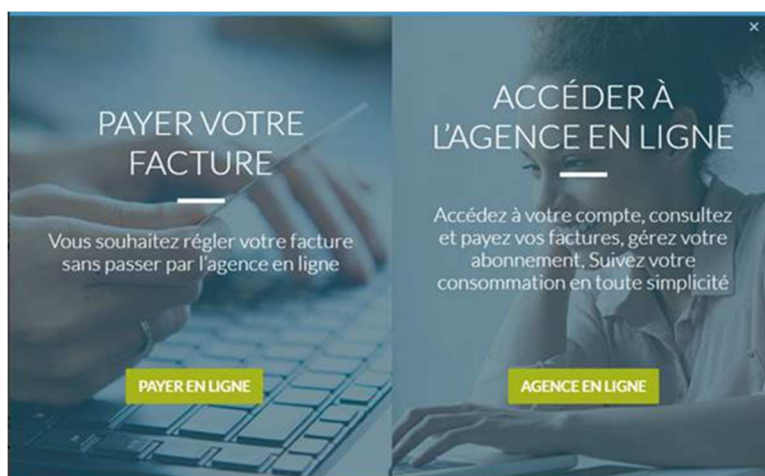
L'AGENCE EN LIGNE

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux : www.smeaux.fr

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement, effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser des coordonnées pour être contacté.

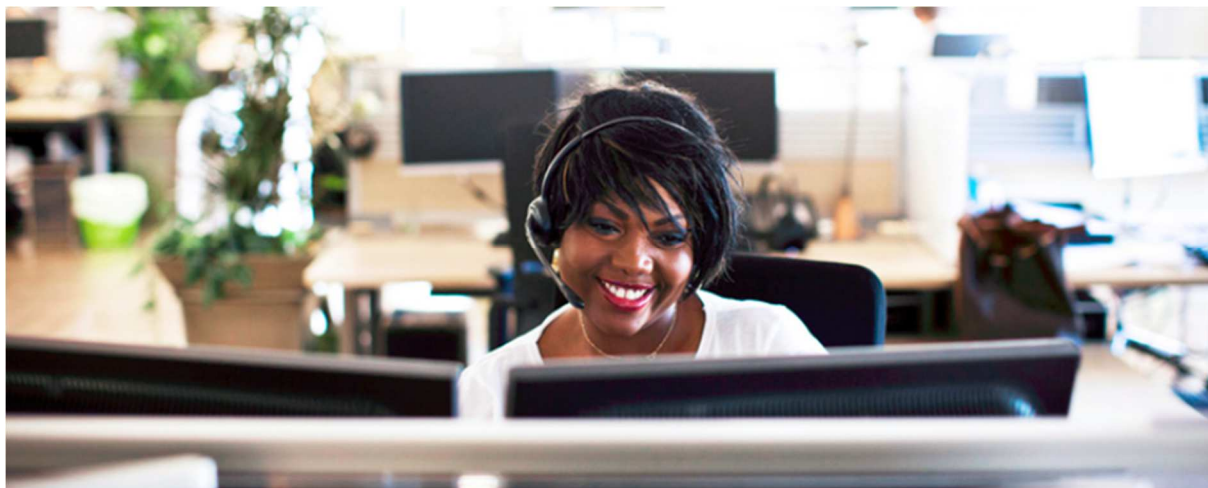
L'agence en ligne est un véritable service au client dématérialisé qui permet de satisfaire l'utilisateur de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.

Elle est conçue en RWD (responsive web design) afin de permettre un accès sur smartphone et tablette.



LES RENFORTS DU GROUPE SUEZ EAU FRANCE

La SME dispose en cas de besoin, de tous les appuis du groupe SUEZ, notamment pour l'assistance technique aux opérations. Ainsi, en cas de crise ou d'incident majeur, une cellule d'entraide peut intervenir afin de garantir la gestion des communications.



2.10. La mesure de la satisfaction client

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La dernière enquête réalisée l'a été par téléphone au cours du mois de juin 2018, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom, onze mois après celle de l'année précédente. Elle a été administrée au début du mois de juin 2019 et est en cours de dépouillement.

> La méthodologie

Les cibles de l'étude :

- Les foyers des 7 communes de CAP Nord.

Le questionnaire :

Le questionnaire identique à celui administré en Juillet 2017.

L'échantillonnage :

- CAP Nord : 100 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

Calendrier :

Cette étude a été réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en Juin 2018 sont présentés ci-dessous.

Image comparative avec d'autres services publics

Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME se fait devancer par EDF et la Poste. Elle enregistre une note d'appréciation globale, en légère baisse :

En effet, en 2017, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 7.36 / 10, contre 7.05 / 10 en 2018.

Image institutionnelle

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :

Sont en progression :

- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.
- La SME est attentive à la protection de l'environnement.

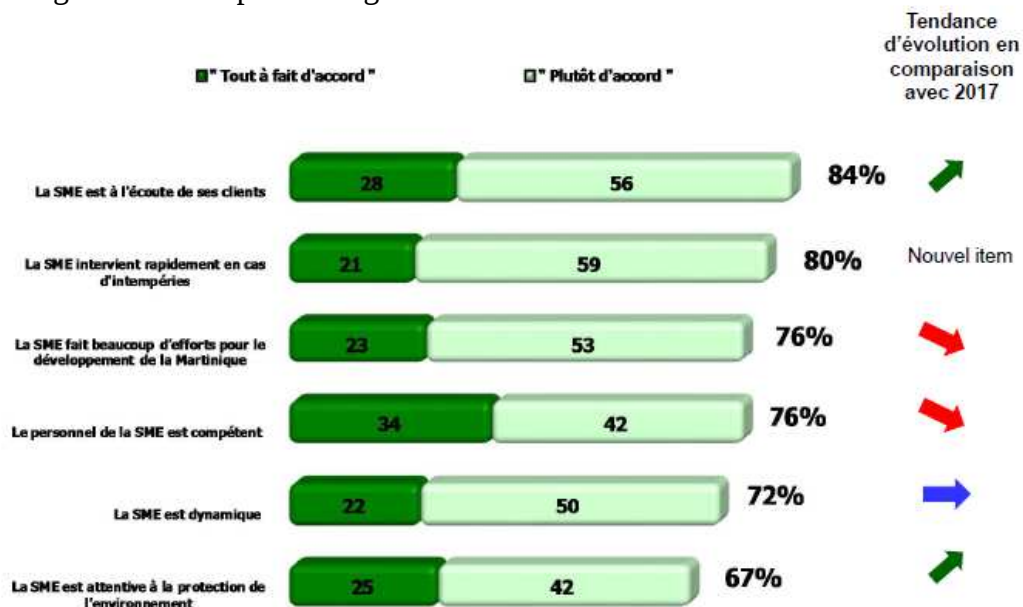
Reste stable :

- La SME est dynamique.

Sont en baisse :

- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.
- Le personnel de la SME est compétent.

Un nouvel indicateur « la SME intervient rapidement en cas d'intempéries » représente un résultat encourageant avec un pourcentage de 80%.



☞ *Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés*

Sont en baisse « la qualité de l'eau au robinet » (- 0.25), « la facilité à comprendre les factures » (- 0.28) et « la qualité des informations et des conseils » (- 0.23).

Deux indicateurs enregistrent une hausse : « la pression de l'eau (+ 0.22) et « la rapidité d'intervention des travaux » (+0.21) sur la base d'une échelle de notation sur 10.

On enregistre une stabilité par rapport à l'année précédente sur les indicateurs suivants :

- les modes de paiement,
- l'exactitude des relevés de consommation,
- l'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers et l'information sur les prix.



La perception de la gestion des coupures d'eau ne s'améliore pas :

43 % des interviewés déclarent que des travaux ont occasionné des coupures d'eau chez eux au cours de l'année, contre 30 % en 2017.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en baisse, ils passent de 42 % (en 2017) à 51 % (en 2018).

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures par la SME est en baisse de 14 points et passe de 91 % (en 2017) à 77 % (en 2018).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en augmentation de 8 points ; « L'intervention non réalisée/ délai d'intervention trop long » reste le principal motif d'insatisfaction exprimé et est en augmentation de 10 %.

D'autres motifs sont en hausse, tels que :

- Goût de l'eau et
- Réseau trop ancien

☞ *Les améliorations souhaitées par les abonnés pour les années avenir*

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité dans les prochaines années, 48 % des interviewés (contre 26 en 2017) font des suggestions et les quatre souhaits suivants arrivent en tête en 2018 :

- Baisse du prix de l'eau,
- La qualité du service de l'eau,
- Davantage d'informations sur les coupures, les tarifs et sur la qualité de l'eau.
- La qualité de l'eau au robinet,

3.1 Notre système de management

3.1.1 Les certifications spécifiques au contrat



NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2016. Nous sommes passés à la version 15 de la norme ISO 9001 en 2018.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
 - Identifier les risques et les besoins (ressources)
 - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
 - Gérer la documentation

- . Définir les règles de réalisation de l'activité
- . Enregistrer la preuve de réalisation des activités
- Former (acquisition des compétences nécessaires)
- Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
- Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
- Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
- Revue des activités

NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

Le Document unique

Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 31 Août 2018 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2019.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseaux assainissement, gestion des postes de relèvement et des stations d'épuration des eaux usées :

- Entretien d'un réseau assainissement (activité n°01)
- Intervention dans un collecteur visitable (activité n°02)
- Enquête terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Entretien d'un poste de relèvement (activité n°10)
- Exploitation d'une station d'épuration (activité 11)
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par compostage (activité n°12) pour notre usine de compostage des boues Terraviva
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par séchage thermique (activité n°13) pour la serre se trouvant sur la station d'épuration de la commune du Marin
- Instrumentation (activité n°15)
- Intervention sur un assainissement non collectif (ANC) (activité n°23)
- Télécontrôleur (activité n°24)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)

- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- Entretien des bâtiments (activité n°28)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VMS : Visites Managériales de Sécurité),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions des représentants du personnel,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) et suite aux accidents du travail et aux presque accidents.

En annexe le document unique SME.

2.11. La communication externe

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées ;

- **RELATIONS PUBLIQUES**

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)



- Organisation de la rencontre annuelle des associations de consommateurs (thème : accompagnement des abonnés en difficulté)

- **PARTENARIATS / SPONSORING SPORTIF**

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Association Bouée Lyson (yole ronde)
- Club de l'Arsenal
- Tournoi Beach Tennis du Carbet
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Arrivée Raid des alizés en
partenariat avec la SME



- **RESPONSABILITE SOCIALE**

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation au prix de l'ADIE pour accompagner les entrepreneurs locaux
- Participation à l'arbre de Noël (ville du Vauclin)

- **COMMUNICATION METIERS**

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

- **EVENEMENTS**

- Carnaval'eau Trinité



- Journée de l'eau (visites des installations)



- **PUBLICITE**
 - Parution de visuels dans les agendas 2018 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

2.12. Les faits marquants 2018

Principaux événements

- ✓ Janvier 2018 : Baisse de la facture type 120 m3 par un ajustement de la redevance prélèvement ODE
- ✓ Janvier 2018 : poursuite du déploiement de l'ordonnancement des interventions usines
- ✓ Février 2018 : expérimentation des pré-localisateurs de fuite en mode GSM sur Saint Pierre
- ✓ Mars 2018 : Programme de remplacement des traitements au chlore gazeux par des systèmes d'électro-chloration suite à l'arrêt des importations de chlore gazeux.
- ✓ Mai 2018 : mise à jour du plan d'action pour l'amélioration du rendement des réseaux
- ✓ Juin 2018, Enquête satisfaction LHdom auprès de 400 clients
- ✓ 17 Juillet 2018 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités en version 2015.
- ✓ Juillet 2018 : réunion des associations de consommateurs
- ✓ Aout 2018 : création d'un poste supplémentaire pour le traitement des courriers et mails
- ✓ Septembre 2018 : réorganisation de l'agence Clientèle suite au départ du Chef d'Agence
- ✓ Octobre 2018 : création d'un poste de téléconseiller supplémentaire pour la prise des appels téléphoniques sur notre plateforme SMACC
- ✓ Octobre 2018 : expérimentation de la solution disjoncteur d'eau pour la protection des branchements longs
- ✓ Novembre 2018 : préparation d'une organisation ordonnancement en astreinte.
- ✓ Novembre 2018 : Opération pilote sur fonctionnement télé-relève compteurs
- ✓ Décembre 2018 : augmentation importante des fournitures d'eau en gros à ODYSSI pour le périmètre Lamentin et Saint-Joseph.

2.13. Indicateurs financiers

2.13.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Communauté d'Agglomération Pays Nord Martinique (périmètre ex-SCCNO)

Tarif

Traitement des Eaux Usées

	Part du délégataire				Part de la	Part de la
	Prix de base 01/11/2005	Prix actualisé 01/01/2017	Prix actualisé 01/01/2018	Prix actualisé 01/07/2018	Collectivité 01/01/2017	Collectivité 01/01/2018
Actualisation K	1,0000	1,3910	1,4110	1,4293		
Abonnement	17,50	24,34	24,69	25,01		
Consommation	0,7512	1,0449	1,0599	1,0737	0,7470	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	Prix 01/01/2017	Prix 01/01/2018	Destinataires
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500	ODE
TVA	2,1 %	2,1 %	Trésor public

2.13.2. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2019)

Communauté d'Agglomération Pays Nord Martinique (périmètre ex-SCCNO) Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³ établie sur la base des tarifs au 1er juillet 2018						
	M ³	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Evolution
		2018	2018	2018	2018	2018/2018
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		25,01	50,02	24,69	49,38	1,3%
Consommation	120	1,0737	128,84	1,0599	127,19	1,3%
Part de la Collectivité						
Consommation	120	0,7470	89,64	0,7470	89,64	
Organismes publics						
Redevance Modernisation des réseaux	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
Sous-total hors TVA			286,50		284,21	0,8%
TVA à 2,1 %			6,02		5,97	0,8%
Total TTC			292,52		290,18	0,8%
m3 TTC			2,44		2,42	0,8%
m3 TTC hors abonnement			2,03		2,02	0,7%

2.13.3. ASSIETTE DE FACTURATION

Le tableau ci-dessous présente les Montants TTC Eau + Assainissement par commune, corrigés des erreurs de facturation et remises pour fuite après compteur.

Commune	Ass	Eau	frais	Total 2017	Total 2016	2018
Bellefontaine	143 139,49	328 850,00	13 986,98	463 911,92	471 463,94	485 976,47
Case Pilote	312 171,10	770 354,34	22 318,51	1 096 607,31	987 045,12	1 104 843,95
Fond Saint Denis	7 198,75	100 494,76	3 619,41	113 179,51	110 347,51	111 312,92
Le Carbet	368 769,79	833 533,88	18 360,59	1 213 698,09	1 218 186,93	1 220 664,26
Le Prêcheur	14 872,48	305 858,28	5 878,05	317 310,28	339 039,74	326 608,81
Morne Vert	82 086,28	284 008,12	10 022,67	351 733,31	332 849,19	376 117,07
Saint Pierre	367 234,11	909 161,44	31 052,90	1 284 863,58	1 252 070,20	1 307 448,45
TOTAL	1 295 472,00	3 532 260,82	105 239,11	4 841 304,00	4 711 002,63	4 932 971,93

2.14. Fonctionnement du réseau

2.14.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

TOTAL (Par type d'intervention)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Désobstruction (u)	23	15	24	39	43	56	20	13
Curage (ml)	7 680	8 254	6 035	7 194	11 662	5 042	2 500	445,26
Inspection télévisée (ml)	1 178	917		0	1 484	442	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	-		0	0		-	-
Réparation regards (u)	1	5		5	8	3	3	-
Casse sur réseau (u)	1	2		-	2		2	-

2.14.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCNO sur les 6 premiers mois de l'exercice 2018.

PR BELLEFONTAINE		2018
Cheval Blanc	Heures de fonctionnement	306
	Volumes	9 180
	kWh	2 846
Mairie	Heures de fonctionnement	1 637
	Volumes	49 110
	kWh	2 047
RN2	Heures de fonctionnement	1 790
	Volumes	23 270
	kWh	9 244
Fond Boucher	Heures de fonctionnement	182
	Volumes	2 366
	kWh	7 634
Total	Heures de fonctionnement	3 915
	Volumes	83 926
	kWh	21 771

PR CARBET		2018
Coin	Heures de fonctionnement	1 504
	Volumes	45 120
	kWh	12 960
Fromager	Heures de fonctionnement	82
	Volumes	2 460
	kWh	746
Dispensaire	Heures de fonctionnement	1 158
	Volumes	52 110
	kWh	7 232
Marché	Heures de fonctionnement	150
	Volumes	2 250
	kWh	282
Fond Capot	Heures de fonctionnement	367
	Volumes	2 569
	kWh	1 082
Thieubert	Heures de fonctionnement	0
	Volumes	0
	kWh	0
Aqualand	Heures de fonctionnement	0
	Volumes	0
	kWh	0
Total	Heures de fonctionnement	3 261
	Volumes	104 509
	kWh	20 142

PR CASE-PILOTE		2018
Port	Heures de fonctionnement	0
	Volumes	0
	kWh	0
Petit Fourneau	Heures de fonctionnement	791
	Volumes	28 476
	kWh	3 403
Autre Bord	Heures de fonctionnement	2 313
	Volumes	83 268
	kWh	6 822
Total	Heures de fonctionnement	3 104
	Volumes	111 744
	kWh	10 225

PR MORNE-ROUGE		2018
Mespont 1	Heures de fonctionnement	1 650
	Volumes	36 300
	kWh	2 973
Mespont 2	Heures de fonctionnement	463
	Volumes	4 630
	kWh	575
Total	Heures de fonctionnement	2 113
	Volumes	40 930
	kWh	3 548

PR PRECHEUR		2018
Anse Belle ville	Heures de fonctionnement	76
	Volumes	1 216
	kWh	240
Cimetière	Heures de fonctionnement	0
	Volumes	0
	kWh	0
Principale	Heures de fonctionnement	224
	Volumes	0
	kWh	2 209
Total	Heures de fonctionnement	300
	Volumes	1 216
	kWh	2 449

PR SAINT-PIERRE		2018
Galère	Heures de fonctionnement	1 087
	Volumes	30 436
	kWh	4 111
Bourg	Heures de fonctionnement	2 131
	Volumes	42 620
	kWh	4 174
Roxelane	Heures de fonctionnement	475
	Volumes	7 125
	kWh	1 244
Total	Heures de fonctionnement	3 693
	Volumes	80 181
	kWh	9 529

(*) : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

2.15. Fonctionnement de l'épuration

2.15.1. PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCNO

Les tableaux ci-dessous présentent pour chaque station, les limites de rejets conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la fréquence réglementaire de réalisation des bilans. Pour la plupart des stations, les seuils pris en compte sont issus de l'arrêté du 21 JUILLET 2015, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique comme précisé dans les tableaux :

Station	Capacité Nominal	Arrêté	Paramètre	Rejet			Concentration réductrice	Nombre d'analyse à réaliser
				Concentration (mg/l)		Rendement		
Bellefontaine Bourg	1900	Arrêté local n°080520	DBO5 (Moyenne annuelle)	25	OU	91%	50	2
			DCO (Moyenne annuelle)	125	OU	84%	250	2
			MeS (Moyenne annuelle)	35	OU	92%	85	2
			NTK (Moyenne annuelle)	15	OU	80%		2
Case Pilote BATI SOLEIL	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	1
			DCO	200	OU	60%	400	1
			MeS		OU	50%	85	1
Case-Pilote Bourg Maniba	7000	Arrêté local n°2352	DBO5	25	OU	80%	50	12
			DCO	125	OU	75%	250	12
			MeS	35	OU	90%	85	12
			NTK	15	OU	70%	20	4
Fond Saint-Denis Rivière Mahault	100	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
	4000		DBO5	15	OU	90%	50	12

Station	Capacité Nominal	Arrêté	Paramètre	Rejet			Concentration rédhibitoire	Nombre d'analyse à réaliser
				Concentration (mg/l)		Rendement		
Le Carbet Bourg		N°2013 200-0011	DCO	90	OU	90%	150	12
			E Coli)	100				2
			MeS	10	OU	95%	85	12
			NG	15	OU	70%		6
			NTK					4
			Pt					6
Le Carbet Bout Bois	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Morne Vert La Vigie	300	Arrêté local	DBO5	25	OU	80%		1
			DCO	125	OU	75%		1
			MeS	35	OU	90%		1
Le Prêcheur Anse Belleville	200	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%		1
			DCO		OU	60%		1
			MeS		OU	50%		1
Le Prêcheur Morne Folie	1 800	Arrêté local N°11-03592	DBO5	25	OU	70%	50	1
			DCO	125	OU	75%	150	1
			MeS	35	OU	90%	85	1
			NTK	30	OU	70%		1
			NGL	35	OU	70%		1
			Pt	3	OU	70%		1
Le Prêcheur Cité Lenny	100	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Prêcheur Coquette	250	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	1
			DCO	200	OU	60%	400	1
			MeS		OU	50%	85	1
Le Prêcheur Ecole Communale	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Prêcheur La Perle	400	Arrêté local	DBO5	25			50	1
			DCO	125			250	1
			MeS			50%	85	1
Saint-Pierre Fond Corré	4000	Arrêté n°2013203-0012	DBO5	15	OU	90%	50	12
			DCO	90	OU	90%	150	12
			E Coli (NPP/100ml)	100				2
			MeS	10	OU	95%	85	12
			NTK					4
			Pt	5	OU	70%		6

2.15.2. LA CONFORMITE PAR FREQUENCE

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Step Anse Belleville	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2019	DBO5	1/2	0	0	OUI
21/07/2015 - 2019	DCO	1/2	0	0	OUI
21/07/2015 - 2019	MeS	1/2	0	0	OUI

Step Morne Folie	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
N°11-03592 - 2018	DBO5	1	1	1	OUI
N°11-03592 - 2018	DCO	1	1	1	OUI
N°11-03592 - 2018	MeS	1	1	1	OUI
N°11-03592 - 2018	NG	1	1	1	OUI
N°11-03592 - 2018	NTK	1	1	1	OUI
N°11-03592 - 2018	Pt	1	1	1	OUI

Step Bâti Soleil (Fond Boucher)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	OUI

Step Bourg Bellefontaine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n°080520 - 2018	DBO5	2	8	8	OUI
Arrêté local n°080520 - 2018	DCO	2	8	8	OUI
Arrêté local n°080520 - 2018	MeS	2	8	8	OUI
Arrêté local n°080520 - 2018	NTK	2	8	8	OUI

Step Bourg Carbet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
N°2013 200-0011 - 2018	DBO5	12	12	12	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	DCO	12	12	12	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	E Coli (NPP/100ml)	2	2	2	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	MeS	12	12	12	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	NG	6	12	12	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	NTK	6	12	12	OUI
N°2013 200-0011 - 2018	Pt	6	12	12	OUI

Step Bourg Maniba	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n°2352 - 2018	DBO5	12	13	13	OUI
Arrêté local n°2352 - 2018	DCO	12	13	13	OUI
Arrêté local n°2352 - 2018	MeS	12	13	13	OUI
Arrêté local n°2352 - 2018	NTK	4	13	13	OUI

Step Cité Coquette (La Coquette)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	DCO	1	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	MeS	1	1	1	OUI

Step Fond Corré	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	DBO5	12	12	12	OUI
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	DCO	12	12	12	OUI
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	E Coli (NPP/100ml)	2	1	1	NON
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	MeS	12	12	12	OUI
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	NG	6	12	12	OUI
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	Pt	6	12	12	OUI

Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	1/2	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	DCO	1/2	1	1	OUI
21/07/2015 - 2018	MeS	1/2	1	0	OUI

Step La Perle	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local - 2018	DBO5	1	1	1	OUI
Arrêté local - 2018	DCO	1	1	1	OUI
Arrêté local - 2018	MeS	1	1	1	OUI
Arrêté local - 2018	NTK	1	1	1	OUI

Step La Vigie	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local	DBO5	1	1	1	OUI
Arrêté local	DCO	1	1	1	OUI
Arrêté local	MeS	1	1	1	OUI

Les STEU Cité Lenny et Ecole Communales sont inférieures à 200 EH. Il n'y a donc pas d'obligation de réalisation des bilans sur ces installations.

1.6.1 La conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Step Bâti Soleil (Fond Boucher)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/lj)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/lj)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	2,28	20	0,24	89	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	4,02	198,46	2,38	41	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	0,96	174,58	2,09	- 118	0	0	1	Non

Step Bourg Bellefontaine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local n°080520 - 2018	DBO5	96,19	10,21	2,11	98	0	2	0	Oui
Arrêté local n°080520 - 2018	DCO	169,1	86,11	17,8	89	1	2	0	Oui
Arrêté local n°080520 - 2018	MeS	63,38	23,81	4,92	92	1	2	0	Oui
Arrêté local n°080520 - 2018	NG	20,67	27,7	5,73	72	0	2	0	Non
Arrêté local n°080520 - 2018	NTK	20,52	27	5,58	73	4	2	0	Non
Arrêté local n°080520 - 2018	Pt	2,09	3,46	0,71	66	0	2	0	Non

Step Bourg Carbet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
N°2013 200-0011 - 2018	DBO5	103,52	4,04	1,32	99	0	2	0	Oui
N°2013 200-0011 - 2018	DCO	195,86	22,09	7,24	96	0	2	0	Oui
N°2013 200-0011 - 2018	E Coli (NPP/100ml)	-	28 560,17	6 811,6	-	2	0	0	Non
N°2013 200-0011 - 2018	MeS	78,29	3,13	1,03	99	0	2	0	Oui
N°2013 200-0011 - 2018	NG	24,43	4,32	1,42	94	0	2	0	Oui
N°2013 200-0011 - 2018	NTK	24,18	2,37	0,78	97	0	2	0	Oui
N°2013 200-0011 - 2018	Pt	2,46	2,35	0,77	69	0	2	0	Oui

Step Bourg Maniba	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local n°2352 - 2018	DBO5	149,07	5,64	2,36	98	0	2	0	Oui
Arrêté local n°2352 - 2018	DCO	273,85	35,31	14,74	95	0	2	0	Oui
Arrêté local n°2352 - 2018	MeS	106,74	10,72	4,48	96	0	2	0	Oui
Arrêté local n°2352 - 2018	NTK	27,92	4	1,67	94	0	2	0	Oui

Step Cité Coquette (La Coquette)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	8,25	50	1,88	77	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	DCO	24,74	263,7	9,89	60	0	0	0	Oui
21/07/2015 - 2018	MeS	5,09	27,69	1,04	80	0	0	0	Oui

Step Fond Corré	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	DBO5	131,7	6,56	2,4	98	0	2	0	Oui
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	DCO	232,83	35,61	13,05	94	0	2	0	Oui

Step Fond Corré	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	E Coli (NPP/100ml)	-	410 000	211 560	-	1	0	0	Non
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	MeS	90,34	13,35	4,89	95	3	2	0	Non
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	NG	23,75	14,91	5,47	77	3	2	0	Non
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	NTK	23,38	5,97	2,19	91	0	2	0	Non
Arrêté n°2013203-0012 - 2018	Pt	2,57	5,43	1,99	23	8	2	0	Non

Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015 - 2018	DBO5	26,4	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	DCO	43,28	-	-	-	0	0	0	Non
21/07/2015 - 2018	MeS	18,77	-	-	-	0	- 1	0	Non
21/07/2015	MeS	1,25	38,57	0,69	44	0	0	0	Oui

Step La Perle	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local - 2018	DBO5	17,64	18	0,76	96	0	0	0	Oui
Arrêté local - 2018	DCO	30,16	77,89	3,27	89	0	0	0	Oui
Arrêté local - 2018	MeS	4,37	46,31	1,95	56	0	0	0	Oui
Arrêté local - 2018	NTK	2,92	14,74	0,62	79	0	0	0	Oui

Step La Vigie	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local	DBO5	0,68	26	0,03	96	0	0	0	Oui
Arrêté local	DCO	0,85	136,61	0,14	84	0	0	0	Oui
Arrêté local	MeS	0,12	87,5	0,09	26	1	0	0	Non

1.6.2 La conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale							
Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BELLEFONTAINE	Step Bourg Bellefontaine	Non	Non	Non	Non	Non	Non
CASE-PILOTE	Step Bâti Soleil	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
CASE-PILOTE	Step Bourg Maniba	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FONDS-SAINT-DENIS	Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	-	Oui	Oui	Non	Non	Non
LE CARBET	Step Bourg Carbet	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
LE MORNE-VERT	Step La Vigie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
LE PRÊCHEUR	Step Anse Belleville	Oui	Oui	Oui	-	Oui	-
LE PRÊCHEUR	Step Morne Folie	-	-	-	-	Non	Non
LE PRÊCHEUR	Step Cité Ienny	Non	-	-	Non	-	-
LE PRÊCHEUR	Step Ecole Communale	Non	-	-	-	-	-
LE PRÊCHEUR	Step La Coquette	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
LE PRÊCHEUR	Step La Perle	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
SAINT-PIERRE	Step Fond Corré	Non	Oui	Non	Non	Non	Non

- Les stations de Fond Corré et Bourg Carbet sont NON CONFORMES sur les paramètres bactériologiques (E-Coli). Malgré leur réhabilitation, il persiste des dysfonctionnements sur le traitement tertiaire. La SME a signalé ce fait au constructeur et à la Collectivité.
- Concernant les stations inférieures ou égales à 200 EH, l'arrêté du 21 juillet 2015 n'oblige plus à effectuer le bilan 24 H.

2.15.3. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Volumes traités, consommation EDF et réactifs

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités, les productions de boues et les consommations EDF et réactifs pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuración	Volume traité (m³/an)	Consommation en réactifs (kg/an)	Consommation E.D.F. (kWh/an)
BELLEFONTAINE Bourg	75 750	625	251 462
CARBET Bourg	152 905	400	144 803
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	168 070	950	252 115 5 545
FOND SAINT DENIS Rivière Mahault	*	-	10 638
PRECHEUR Coquet Ecole Communale Cité Lenny (solidarité) La Perle Anse Belle Ville	* *	-	12 625 14 062 12 971
MORNE VERT La Vigie	4 110	-	8 287
SAINT PIERRE Fond Corré	140 519	800	249 470
TOTAL SCCCNO	541 354	2 775	961 978

** pas de valeur car absence de comptage*

(1) Cette installation est un lit bactérien. Il n'y a pas de consommation EDF

Siccity et destination des boues

Remarque préalable : depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration sont acheminées vers la station de compostage de Terraviva à Ducos. Cette toute nouvelle unité est une filière de traitement réglementaire, contrairement à la mise en décharge sur le site de la Trompeuse à Fort-de-France, qui était pratiquée jusqu'alors faute de disposer de filière agréée. Le site de la Trompeuse a fermé ses portes définitivement au 31/12/2013.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de boues extraites pour l'ensemble des stations du SCCNO.

Evacuation des boues								
Step Bourg Bellefontaine	Nature	Filière	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	-	9 840	33 440	24 660	80 540	87 240
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	ISDND	118 900	32 360	-	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	-	9 284	7 297	3 443,6	14 392,2	16 990
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	ISDND	3 868	-	-	-	-	-

Step Bourg Carbet	Nature	Filière	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	ISDND	-	-	-	78 350	72 060	193 130
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	-	-	-	8 057	10 658,2	27 865

Step Bourg Maniba	Nature	Filière	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	-	76 830	190 700	119 680	147 760	106 880
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	ISDND	112 500	63 260	-	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	-	19 613	26 314	16 680,5	21 560,6	13 830
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	ISDND	15 612	-	-	-	-	-

Step Fond Corré	Nature	Filière	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	-	74 460	70 460	76 360	121 330	108 980
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	ISDND	562 000	62 140	-	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	-	31 418	12 032	16 371,2	23 541,3	21 198
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	ISDND	4 935	-	-	-	-	-

Production de boues brutes totale : 496,23 T

Remarque : depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration sont acheminées vers la station de compostage de Terraviva à Ducos. Cette nouvelle unité est une filière de traitement réglementaire, contrairement à la mise en décharge sur le site de la Trompeuse ISDND à Fort-de-France, qui était pratiquée jusqu'alors faute de disposer de filière agréée. Le site de la Trompeuse a fermé ses portes définitivement au 31/12/2013.

2.16. Indicateurs techniques

2.16.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours
<i>Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.</i>	
	100 %
IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du délégataire
<i>Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.</i>	
	0
IP3	Réclamations (par thème de référence)
<i>Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous :</i>	
<i>Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs</i>	
<i>Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement</i>	
<i>Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.</i>	
	D1 (principalement)
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf
<i>Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.</i>	
	1

Remarque : 1 branchements neufs en 2018 réalisés dans le délai contractuel

IP5	Existence d'engagements envers le client
<i>Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement</i>	
<i>Proposition de rendez-vous sous 8 jours</i>	
<i>Respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus</i>	
<i>Intervention dans les 2 heures en cas d'urgence</i>	
<i>Délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)</i>	
<i>Délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours.</i>	
	100%

**P257.0
(ancien
IP6)****Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente***Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1***7,5 %**

Données de calcul :

TOTAL Facturé EU TTC en 2017 :

1 273 526

TOTAL Impayés EU 2017 au 31/12/2018 :

96 507**IP7 Taux de conformité des bilans***Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.***62%****IP8 Rendement épuratoire***Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...*[Voir chapitre La conformité par paramètre](#)**IP9 Nombre de contrôle réalisé par le délégataire***Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.***505****IP10 Production réelle de boues***Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.***0,096**

Données de calcul :

Production de boues brutes : 496,23 t/an

Nb d'assujettis : 5 151

IP11 Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux*Définition :**En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis**En réseau séparatif : volume déversé***Non
comptabilisé :
absence de
débitmètre****IP12 Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement***Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.***0****IP13 Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages***Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.***0****IP14 Nombre de désobstructions sur réseau***Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.***14**

(au 31/06/18)

IP15 Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers*Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)***0**

IP16	Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration
Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu : soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...) soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.	

*

* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de par l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.

IP17	Nombre de points noirs
Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an. Réseau du quartier Fond Capot (Carbet) PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane PR autre Bord (Case Pilote) Réseau Quartier Petit Fourneau (Case Pilote) PR Port (Case Pilote) Réseau du Bourg (Saint Pierre)	

7

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture
Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).	

0

Casse réseau amiante ciment amont PR Petit Fourneau en Juin 2017. Remplacement de 3 ml de canalisation par une canalisation 200 PVC.

Casse réseau PVC 200 Choiseul en Décembre 2017. Remplacement de 5 ml de canalisation.

IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif
Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif. Quota atteint en 2017	

0 km

IP20	Nombre de branchements renouvelés
Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.	

0

(P202.2B) *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées*

Cet indicateur n'était pas suivi dans les rapports annuels des exercices précédents.
 A la demande de la DAAF, nous l'incluons désormais dans la liste des indicateurs techniques.

La définition de cet indicateur RPQS a été modifiée à compter de l'exercice 2013.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Unité = 30 (*)
 (Total MAX : 120)

(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire détaillant la méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a eu lieu à l'initiative de l'ODE et la DEAL en juin 2014.

Suite à un long travail de recensement, la SME a finalisé le calcul de cet indicateur, conformément à l'évolution réglementaire. Le résultat pour l'exercice 2015 est présenté ci-contre.

2.16.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE

La liste des opérations de renouvellement électromécanique réalisées au cours de l'exercice 2018 est présentée ci-dessous :

TYPE D'OUVRAGE	IMPUTATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT
STATION	RU17146	STEU MANIBA/FILE EAU/BASSIN AE	-1 361,00
STATION	RU17216	STEU LA PERLE DEBITMETRE	239,33
STATION	RU17246	STEU MANIBA TRANSMETTEUR	290,00
STATION	RU18124	STEU LA VIGIE MORNE VERT CLOTU	3 458,25
STATION	RU18179	STEU BELLEFONTAINE DEBITMETRE	868,00
STATION	RU18180	STEU CARBET CONF REGARD EAU TR	3 716,23
STATION	RU18181	STEU MORNE FOLIE SURPRESSEUR	1 985,53
STATION	RU18185	STEU BELLEFONTAINE MODIF/POSE	2 817,00
STATION	RU18187	STEU BELLEFONTAINE MOTEUR/ROUL	1 221,83
STATION	RU18194	CITE COQUETTE POMPE RECIRCULAT	860,00
STATION	RU18210	STEU BELLEFONTAINE BAC DEGRILL	2 913,00
STATION	RU18211	STEU MANIBA POMPE	699,94
STATION	RU18221	STEU MANIBA COMPRESSEUR	2 312,00
STATION	RU18222	STEU FD CORRE POMPE	699,94
STATION	RU18224	STEU CITE COQUETTE POMPE	1 767,36
STATION	RU18229		1 949,90
STATION	RU18230		2 049,50
			26 486,81
PR	RU17005	PR Fond Boucher/LOCAL/CONTROLE	-4 698,00
PR	RU17006	PR Rn2/BACHE POMPE POMPE	-5 930,00
PR	RU18171	PR FOND BOUCHER MOTEUR	0,00
PR	RU18173	STEU GALETTE NP 3085 MT 432 2	0,00
PR	RU18174	STEU FD CORRE METROLOGIE	4 455,11
PR	RU18175	FD CORRE PRELEVEURS	2 356,61
PR	RU18209	PR FOND BOUCHER ROUE 210	1 667,00
PR	RU18226	STEU MANIBA TRAPPES/GRILLE AC	7 504,00
			5 354,72
Branchements	RU0000	Renouvellement EU	224,59
			224,59
Accessoires hydrau Réseaux	RU0911	09 Accessoires réseaux	-720,00
Accessoires hydrau Réseaux	RU09111	09 SCCCNO btes branchements	477,84
			-242,16
			31 823,96

2.16.3. RENOUVELLEMENT RESEAU

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018 par le SCCCNO

2.17. AUTRES TRAVAUX

2.17.1. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

❑ OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCCNO à titre préventif et curatif depuis l'origine du contrat :

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			% réseau curé à titre préventif depuis 2006
Par Commune	Préventif	Curatif	TOTAL	
PRECHEUR	5 068	284	5 352	131%
SAINT PIERRE	9 414	3 538	12 952	101%
CARBET	27 363	4 268	31 631	201%
BELLEFONTAINE	10 445	1 142	11 587	147%
CASE PILOTE	18 177	4 936	23 113	157%
MORNE VERT	600	40	640	94%
FOND SAINT DENIS	240	0	240	100%
TOTAL	71 307	14 208	85 515	133%

2.17.2. BRANCHEMENTS NEUFS

1 branchements neufs ont été réalisés en 2018 par le Fermier :

2.17.3. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Dans le cadre du diagnostic réseau visant à réduire les eaux parasites, le Fermier doit réaliser pour 10 000 €/ an, soit :

- 400 contrôles de branchements comprenant un test à la fumée et un test d'écoulement. Ce contrôle est valorisé à hauteur de 25 € par branchement.
- 1200 ml de contrôle par ITV, y compris curage préalable du réseau
- 4000 ml de canalisation contrôlés par test d'étanchéité à l'air.

Afin de clarifier la valorisation de cet engagement, un travail de synthèse est en cours.

En effet, si le listing des ITV réalisées depuis 2005 est juste, une incertitude subsiste sur les contrôles de branchements par test à la fumée.

Concernant l'exercice 2018, aucune ITV n'a été réalisée :

2.17.4. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat ont été réalisées entre 2006 et 2008.

Au total, les enquêtes ont porté sur **4721** assujettis, **4566** abonnés ont été contrôlés et **3362** fiches de rapport ont été rédigées.

2.17.5. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Il convient d'étudier en partenariat avec le SCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

Le PR THIEUBERT au Carbet :

La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Réseau MICRO MARCHER au Prêcheur :

Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (Parcelle 2190000A0125).

8 boîtes de branchement ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau.

Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

Le Fermier reste dans l'attente des documents officiels de réception des autres chantiers d'extension de réseaux réalisés par la Collectivité depuis l'origine du contrat (PV de réception et de remise d'ouvrage à la SME).

2.17.6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL - MISE EN PLACE DES SOFREL ET PARAMETRAGE SCCNO

Dans le cadre de l'avenant au contrat de délégation de service public signé le 29 décembre 2016, le délégataire s'est engagé à réaliser les travaux de fourniture, de pose et de paramétrage des équipements de télésurveillances de 10 postes de refoulement et d'une station d'épuration dont la liste est récapitulée dans le tableau suivant :

POSTE DE REFOULEMENT	
BELLEFONTAINE	PR MAIRIE
CARBET	PR LE COIN
CARBET	PR FOND CAPOT
CARBET	PR DISPENSAIRE
CARBET	PR MARCHE
CARBET	PR FROMAGER
CASE PILOTE	PR AUTRE BORD
CASE PILOTE	PR PORT
CASE PILOTE	PR PETIT FOURNEAU
PRECHEUR	PR ANSE BELLEVILLE
STATION D'EPURATION	
CASE PILOTE	STEU MANIBA

Le déroulement des opérations s'est effectué de la manière suivante :

- Commande des équipements de télésurveillance de type SOFREL : fin mars
- Réception du matériel : fin avril
- Fourniture et Pose de la télésurveillance (S550) pour les 11 sites y compris le paramétrage et la mise en service : de mai à juillet
- Test et retour du fonctionnement : août

L'opération s'est complétement terminée en début septembre suite à la phase de test qui a été concluante.

Du point de vue financier, cette opération a été prise en charge par le délégataire pour un montant de **40 492 € HT**.

3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

3.1. Liste des insuffisances constatées et propositions

3.1.1. BELLEFONTAINE BOURG

Réseaux eaux usées

▪ Réseau cité Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau présente de nombreuses non conformités engendrant la présence importante d'eaux parasites et d'odeurs:

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon, entraînant des problèmes de sécurité pour les agents.

Une campagne de remplacement des tampons est à prévoir ainsi que le raccordement au nouveau réseau qu'il serait opportun de mettre en service

▪ Réseau Cheval blanc

Le Fermier constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

Comme prévu, un diagnostic avec test à la fumée a été réalisé par la SME en 2014 sur la partie haute de Cheval Blanc (versant Usine EDF).

Le constat est le suivant :

- La totalité des tampons de regard présente des défauts d'étanchéités.
- Les boites de branchement sont à renouveler.
- Les canalisations en partie privé sont cassées, ce qui génère des problèmes d'infiltrations et des remontées d'odeurs au niveau d'habitations.

Les eaux pluviales mélangées aux eaux usées ont des conséquences directes sur le fonctionnement des réseaux, telle que des débordements, mais aussi des conséquences sur la performance de la station d'épuration (augmentation des volumes à traiter).

Le rejet direct d'eaux usées dans les eaux pluviales est, quant à lui, encore plus néfaste pour l'environnement puisqu'il entraîne une pollution directe du milieu naturel.

▪ Le Réseau du Bourg de Bellefontaine

L'enquête terrain réalisée en 2014 montre que dans les quartiers Cours Tamarin et Ravine Jeannot de nombreux abonnés raccordables ne sont toujours pas raccordés.

La chaussée est déformée sur la Route Nationale 2, les tampons de regard sont abimés avec le passage fréquent de véhicules et de poids lourds. Il conviendrait de renouveler les 5 tampons que composent ce tronçon de réseau.

Un contrôle visuel des regards en 2018 sur ce tronçon de la RN2 montre que les regards présentent d'importantes fissures, ce qui engendre des infiltrations d'eau de mer. Tous les tampons de ce tronçon sont usés et méritent d'être renouvelés.

▪ Le Réseau Fond Boucher

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en cours d'année 2014 a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- Des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- Une majorité des tampons de regard sont non verrouillable.
- De nombreux regards se trouvent en propriété privé.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que :

- Les eaux de toitures sont souvent raccordées au réseau d'eaux usées
- De nombreux clients raccordables sont non raccordés, pourtant les boîtes de branchements sont déjà à disposition suite aux travaux réalisés par le SCCNO en 2012.
- Plusieurs raccordements sont non-conformes.

Une démarche globale d'incitation au raccordement au réseau d'assainissement collectif devra être initiée par la collectivité, notamment au lotissement Molinard

Postes de refoulement

Poste du Bourg de Bellefontaine (PR Mairie)



Lors d'un dysfonctionnement du poste, il a été constaté que le trop plein se fait au niveau d'un regard situé sous le marché. Il serait souhaitable de créer un véritable trop plein sur le système de collecte (emplacement à définir en fonction du point le bas du réseau) avec système de comptage de l'effluents by passés.

Coût à définir

Un dispositif de télésurveillance a été installé en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Des travaux de consolidation et de sécurisation de la boîte de raccordement des pompes ont été réalisés en septembre 2017 suite à un dommage provoqué par un véhicule (absence de clôture sur le site).

Ces travaux ont consisté à :

- Démolir et reconstruire le socle de béton,
- Remplacer la boîte de dérivation par une boîte étanche,
- Remplacer les câbles d'alimentation des pompes,
- Remplacer les poires de niveau.

Poste de Cheval Blanc



La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

Le dispositif de télésurveillance a été renouvelé en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés. La mise en conformité respectant l'arrêté du 21/07/2015 consisterait à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Il serait souhaitable de revoir le dimensionnement de ce poste, le faible marnage ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement des pompes.

Coût à définir

Poste de Fond Boucher



Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en août 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées de l'ensemble du quartier Fond Boucher vers la station d'épuration du bourg en passant par le poste intermédiaire RN2.

Un nombre important de dysfonctionnement est apparu dès la mise en service de ce dernier en 2013.

En premier lieu un dysfonctionnement de l'automate a été rapidement constaté, son remplacement complet a été réalisé en octobre 2017.

De plus en l'absence de regard de dessablage, les roues des pompes se sont usées prématurément, de ce fait le débit des pompes a fortement diminué. Un renouvellement partiel des deux pompes (remplacement des roues) a été réalisé en octobre 2017.

De nombreuses interventions ont été réalisées en 2017 sur les clapets anti retour afin de les nettoyer suite au colmatage dû au sable. La mise en place d'un regard dessablage est à étudier rapidement par la collectivité afin d'éviter tous ces dysfonctionnements.

Pour finir ce poste n'est pas pourvu d'une alimentation d'eau potable ce qui ne permet pas une exploitation dans les règles d'hygiène et de sécurité.

Poste intermédiaire RN2

Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en août 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées provenant du poste Fond Boucher et de l'opération des HLM.

Suite à la visite de la police de l'eau, la SME a procédé aux actions suivantes :

- Poire trop plein refixée
- Mise en service du compresseur d'air.

Les mêmes dysfonctionnements ont été constatés pour ce poste de type pompage en ligne. L'installation n'étant pas protégée par un dessableur en amont, les cailloux et le sable attaquent les roues ainsi que les parties internes des pompes. Le renouvellement des deux pompes suite à une usure prématurée des roues a été réalisé en 2017. L'état général des pompes après 4 ans de fonctionnement est très inquiétant, un système de dessablage est impératif (idem PR Fond Boucher)

L'intervention pour le renouvellement de la Pompe 1 n'a pas été simple, En effet, les dimensions de la cuve ne permettaient pas d'intervenir aisément.

Lors du démontage, nous avons constaté que la volute de la pompe aussi est usée par le sable, cela confirme bien notre remarque de 2017. Sans dessableur, ces pompes doivent être renouvelées tous les trois ans.



Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet)



La station d'épuration de Bellefontaine Bourg (Fond Laillet) a été réhabilitée en 2010. Cette réhabilitation était nécessaire du fait de la surcharge hydraulique et organique de cette installation. Il convenait donc de la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- Prétraitement par tamisage ;
- Turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- Clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- Centrifugeuse fixe.

Les travaux de réhabilitation de 2010 ont été complétés en 2011 par la mise en place d'un traitement des odeurs sur la filière boue dans le cadre d'un marché de travaux de la SME suite à un appel d'offres.

Un contrôle de la Police de l'Eau a été réalisé en octobre 2014. Suite à cette visite, un arrêté de mise en demeure a été transmis au SCCNO.

La Police de l'Eau a pointé du doigt plusieurs manquements d'exploitation ainsi qu'une augmentation des mauvais résultats des bilans auto surveillance, en particulier depuis les raccordements en 2013 de l'opération immobilière de Cheval blanc (179 LLS) et des postes de refoulement de Fond Boucher et RN2.

Afin de rectifier sans délais ces dysfonctionnements, la SME a mis en place un plan d'action présenté à la Collectivité et à la DEAL.

Ce plan d'action vise d'une part à remédier aux dysfonctionnements d'exploitation et d'autre part à auditer le fonctionnement de la station.

Une étude a donc été menée par la SME afin de vérifier la capacité réelle de la station.

La pose d'un débitmètre en entrée de station nous a permis de constater que la charge entrante est supérieure à la charge nominale.

D'autres études sont en cours afin de vérifier la capacité d'oxygénation des aérateurs de surfaces.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que la station est en surcharge hydraulique et organique, aucun raccordement supplémentaire ne pourra se faire sans au préalable un réaménagement du système, notamment la mise en place d'un bassin d'orage pour lisser les flux hydrauliques ainsi qu'un système d'aération supplémentaire (hydro éjecteur) afin d'en augmenter la capacité d'oxygénation.

Afin de pouvoir suivre efficacement la charge entrante de la station de Fond Lalliet, il serait souhaitable de mettre en place un débitmètre d'entrée équipé d'un système d'acquisition des données pour la totalisation des volumes journaliers.

Coût à définir

La réalisation de bilans 24h exigée par la réglementation nécessite l'utilisation de préleveurs automatiques réfrigérés et asservi au débit en entrée et en sortie de station. La station de Fond Laillet n'est actuellement pas équipée pour répondre à ces exigences.

Nous recommandons donc la pose d'un préleveur d'échantillons fixe en entrée et en sortie de station.

Coût à définir

Du fait de la fragilité de la station, l'acquisition d'un système d'aération de secours de type Hydro-éjecteur serait nécessaire.

Coût estimé par la SME : 8 k€

Lors d'évènements pluvieux, une quantité d'eau parasite importante occasionne le lessivage de la station, ce qui modifie fortement ses caractéristiques nominales. Ce dysfonctionnement est dans la plupart des cas la cause des gouttières raccordées sur le réseau EU ou encore des Caniveaux. Un bassin d'orage serait envisageable.

3.1.2. CARBET BOURG

Réseau

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires. Suite à des plaintes à répétition de certains riverains (odeurs), l'étanchéité de cinq regards a été réalisée en 2017.

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Il semblerait que des riverains se soient raccordés sur le réseau pluvial des quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. De plus depuis le raccordement des immeubles de la SIMAR, un nouveau point noir s'est formé en raison de la forte présence de graisse. Il conviendrait pour la collectivité de sensibiliser les riverains sur la gravité de telles agressions sur le réseau.

Une partie du réseau de Gros Coulirou passant en propriété privé a été obstruée en décembre 2013 par un abonné qui se plaint de déversement sur son terrain. Il conviendrait pour la collectivité de procéder au déplacement de ce réseau. Une soixantaine de mètres linéaires de canalisation seraient à poser.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau du Carbet :

- ☞ Réseau du quartier Fond Capot (Carbet)
- ☞ PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu
- ☞ PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane

En raison de leur faible pente, les canalisations du réseau de Fond Capot ont tendance à s'ensabler régulièrement, ce qui entraîne la réalisation d'opérations de curage.

Postes de refoulement

Poste Fond Capot



Des arrivées importantes d'eaux pluviales parasites sont constatées sur ce poste.

Des travaux d'augmentation de capacité du poste suite aux raccordements de nouveaux logements, ont démarré en novembre 2016 et réalisés par l'entreprise SOGEA. Ces travaux de réhabilitation ont été achevés en mars 2017.

A noter que le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée pour que l'exutoire ne crée pas de nuisance.

L'ancienne cuve a été conservée et sert de décantation. En effet, ce poste entraîne une décantation dans le réseau d'assainissement ce qui occasionne régulièrement le durcissement de la graisse qui, obstrue fréquemment les canalisations. Le nombre d'interventions sur ce poste a été multiplié par 2 pour le 1^{er} semestre de 2018.

Poste Coin



Ce poste est équipé d'un trop plein sans système de comptage des effluents by passés ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût d'une mise à niveau estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en oeuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydrocureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg, le point de rejet a été prolongé de 300 mètre linéaire à une hauteur de 8 mètre. Les pompes des postes Coin et Dispensaire n'ont pas été redimensionnées. Ces derniers peinent à refouler les effluents au niveau de la station. En 2015 le temps de fonctionnement du poste Coin était de 9h/jour en moyenne, en 2017 le fonctionnement du poste en moyenne est de 15h/jour. Ce qui inclut un temps de pompage plus long et une décantation des effluents, ce qui favorise la formation de graisse ainsi que des dépôts au fond du poste, il a donc fallu augmenter la fréquence de nettoyage du poste.

Une étude de redimensionnement des pompes est à réaliser urgemment pour remplacer les pompes en place.

Poste Dispensaire



Comme évoqué plus haut, une quantité importante d'eaux parasites arrivant dans le réseau des quartiers Morne Savane et Route des Pitons provoque des dysfonctionnements fréquents. D'après les premiers éléments de notre enquête, une grande quantité d'eaux parasite proviendrait du quartier Morne savane.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'était pas équipée de système de comptage des effluents by passés. Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents.

En 2015, dans le cadre du renouvellement de l'armoire de commande, la SME en a profité pour installer ce comptage ainsi qu'une poire de niveau.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 mm en aval d'un 200 mm, il convient à la collectivité de remplacer cette portion par une canalisation PVC en diamètre nominal 200 mm.

Un dispositif de télésurveillance a été mis en oeuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste n'était pas conforme aux exigences de sécurité, car il n'était pas équipé de système anti-chute. Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents. Dans le cadre du renouvellement 2015, la SME a renouvelé les capots du poste conformément aux normes de sécurité, avec un système anti-chute.

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Les eaux pluviales mélangées aux eaux usées ont des conséquences directes sur le fonctionnement des réseaux, comme un débordement, mais aussi des conséquences sur le traitement puisque l'apport de ces eaux de pluie à la station d'épuration augmente les volumes à traiter. Par conséquent, celle-ci ne pourra traiter toutes les eaux usées. Le rejet direct d'eaux usées dans les eaux pluviales est, quant à lui, encore plus néfaste pour l'environnement puisqu'il entraîne une pollution directe du milieu naturel.

Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg, le point de rejet a été prolongé de 300 mètre linéaire à une hauteur de 8 mètre. Les pompes des postes Coin et Dispensaire n'ont pas été redimensionnées. Ces derniers peinent à refouler les effluents au niveau de la station. En 2015 le temps de fonctionnement du poste Coin était de 9h/jour en

moyenne, en 2017 le fonctionnement du poste en moyenne est de 15h/jour. Ce qui inclut un temps de pompage plus long et une décantation des effluents, ce qui favorise la formation de graisse ainsi que des dépôts au fond du poste, il a donc fallu augmenter la fréquence de nettoyage du poste.

Une étude de redimensionnement des pompes est à réaliser urgemment pour remplacer les pompes en place

Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain. La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Un dispositif de télésurveillance a été mis en oeuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste est sujet à une forte émanation de gaz H₂S ce qui provoque une forte dégradation du génie civil de la bâche. Cette dégradation est renforcée par la proximité du milieu marin. En curatif, un traitement d'urgence sur le béton est à réaliser et en préventif un traitement anti H₂S est à prévoir pour sécuriser le site.

Poste Fromager



Comme évoqué plus haut, le réseau de refoulement traverse un terrain privé. Ce réseau a déjà fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour la collectivité d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Un dispositif de télésurveillance a été mis en oeuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Suite au remblaiement du canal d'eaux pluviales entrepris par la municipalité du Carbet, un événement pluvieux survenu en 2014 a provoqué un glissement de terrain endommageant une partie de la clôture.

Une visite sur site en présence d'un représentant de la ville du Carbet et du SCCNO a eu lieu peu après et a permis à la Collectivité de constater qu'il est indispensable de consolider le terrain car le poste lui-même risque de s'effondrer à son tour au prochain épisode pluvieux.

Cette situation perdure depuis 2014 et s'aggrave. Il est urgent que la Collectivité mette en oeuvre les travaux qui s'imposent.

Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet



> Réhabilitation de la Lagune

Cette station de type lagune aérée d'une capacité de 1500 EH a été construite en 1979. L'unité de traitement actuelle ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires.

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population ont été envisagés.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été remise au SCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif était de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Cette étude a été actualisée par SME en 2011 (montant de 1,9 millions d'euros HT) et le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Début 2014, le SCCNO a lancé un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont débutés fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

La nouvelle station du Carbet de type boues activées d'une capacité de 4000 EH a été mise en service le 24 avril 2016 en remplacement de la lagune qui était vétuste et qui ne répondait pas aux exigences réglementaires.

Cette nouvelle unité comprend :

- Un dégrilleur automatique
- Une mesure de débit en entrée de station
- Une zone de contact
- Un bassin d'aération
- Un clarificateur
- Une mesure de débit en sortie de station.
- D'un système de déshydratation

Cette station est aussi dotée d'un traitement tertiaire (filtre à tambour et UV) qui permettra d'abattre les éléments indésirables tels que les MES, les E.coli, et d'autres composés spécifiques. Ce système vise à améliorer la qualité de l'eau épurée en vue de leur rejet dans le milieu naturel.

A ce jour, l'UV n'est pas opérationnel dû à un manque de débit, notamment la nuit où le système se met en défaut. Nous sommes en attente d'une solution de la part du constructeur de l'installation Degremont.

L'intrusion d'eau de mer au niveau du poste de refoulement Coin perturbe fortement la qualité du traitement de la station (forte présence de mousse sur le bassin d'aération). Afin d'éviter cette dégradation, la mise en place de clapet anti-retour sur le trop plein du PR Coin s'avère nécessaire.

A la demande de la collectivité, une nouvelle canalisation d'eau potable a été posée en urgence pour répondre aux nouveaux besoins de la station. Le SME a procédé à la pose en provisoire de plus 400 mètre linéaire de canalisation en diamètre 32 mm en amont du compteur. Cependant pour répondre correctement à la demande en débit et en pression, une canalisation de diamètre 63 mm est nécessaire en aval du compteur sur une longueur de 200 mètre linéaire, travaux en charge de la collectivité.

Cette situation d'alimentation provisoire n'est pas sans conséquence car elle pénalise fortement le traitement des boues. En effet lors de la préparation du polymère, le système est souvent en défaut en raison du manque de pression au niveau de l'alimentation en eau potable. (Voir rapport du 4 juillet 2017).

3.1.3. CARBET BOUT BOIS

L'accès à cette installation se fait sur un terrain privé envahi par la végétation avec la présence de serpents.

Une intervention en octobre 2014 de la Ville du Carbet a permis de dégager une partie de cette végétation qui reste cependant envahissante.

Comme précisé dans les rapports annuels des exercices précédents, et afin de pouvoir exploiter cette installation dans les conditions de sécurité réglementaires, il appartient à la Collectivité d'établir une servitude de passage et de mettre en place une voie bétonnée ou un escalier. Ceci permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

Aussi, la clôture du site doit être envisagée par la Collectivité.

Coût défini par la SME : 3 k€

En outre, la station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

3.1.4. CASE PILOTE BOURG

Réseaux

Réseau bord de mer

Suite aux travaux entrepris par la municipalité de Case Pilote, le réseau gravitaire reliant les postes Port et Autre bord a subi des dommages. On observe maintenant une infiltration d'eaux parasites qui génère des dysfonctionnements au niveau du poste Autre bord. L'inspection télévisée réalisée en juillet 2015 confirme bien la présence d'entrée d'eau de mer dans le réseau. Nous observons aussi un ensablement important dans ce réseau.

Réseau Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Route Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

Lotissement Cité Maniba

A notre connaissance, des travaux sur ce réseau d'assainissement ont été réalisés à l'initiative de la Ville de Case-Pilote, dans le cadre du réaménagement du Lotissement Maniba.

Il est important qu'aucun raccordement sur ce réseau ne soit réalisé avant réception complète des travaux et rétrocession à la Collectivité. Ceci afin d'éviter les nuisances dues à la présence de bouchons ou de gravats ou à la présence de tampons défectueux.

Il semblerait aussi que d'autres travaux sont prévus et, dans cette optique, il est indispensable que le Fermier soit consulté et associé à toute réunion relative à ces travaux.

Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par le Fermier. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra pour la Collectivité de les remplacer avant la réalisation d'un diagnostic (ITV ou test fumée).

Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible pour le camion hydro cureur.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous-dimensionnés.

Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eaux parasites, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

Un diagnostic devra être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

Quartier Petit Fourneau

La section de réseau en PVC CR2 passant entre l'habitation de Mme Janvion et de Mr Saxemard a subi une obstruction en 2013. Afin de résoudre ces désordres, le Fermier a alors remplacé 10 ml de canalisation par du PVC CR8.

Néanmoins, afin d'éviter tout nouveau désordre, il appartient à la Collectivité de renouveler ce réseau sur 60 ml, en conformité avec les prescriptions techniques du fascicule 70.

Il est constaté, que de nombreux riverains entreprennent des travaux d'agrandissement de leurs habitations mais ne respectent pas la réglementation en matière de raccordement au réseau d'assainissement. Nous constatons des boîtes de branchements cassées, des canalisations non-conformes et mal posées ce qui génère des nombreuses obstructions du réseau.

Poste de refoulement

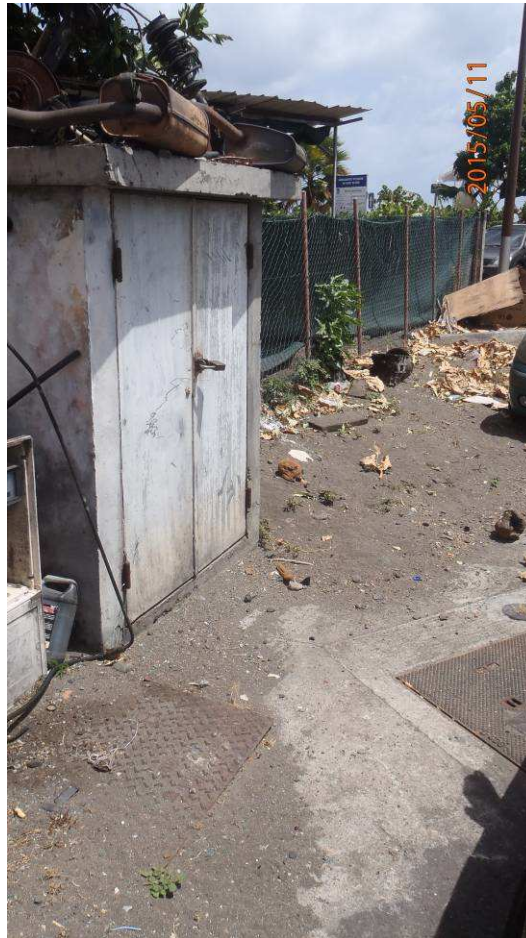
Poste du Port



Un dispositif de télésurveillance a été mis en œuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Suite à l'aménagement du bord de mer en 2012, ce poste se retrouve maintenant au milieu de la chaussée. Les interventions sur ce dernier présentent désormais un risque pour la sécurité des agents. Il conviendrait pour la Collectivité d'étudier la faisabilité du déplacement du poste.

Par ailleurs, les interventions d'urgence s'avèrent parfois compliqués du fait des passages réguliers de camions qui se rendent sur le quai. En 2017, ce souci s'est répété à plusieurs reprises.

Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en œuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Nous observons une infiltration d'eaux parasites (eau de mer) au niveau de la bâche du poste, il conviendrait de réaliser un chemisage sur les parois de la bâche afin de protéger les pompes et de limiter la charge hydraulique entrant de la station de Maniba.

Coût à définir.

Une étude de redimensionnement des pompes est à réaliser urgemment pour augmenter la capacité des pompes en place. En effet les pompes en place ont des temps de fonctionnement très importants. Ce poste reçoit les effluents des PR port, Petit Fourneau ainsi qu'une partie de réseau gravitaire.

Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par la collectivité pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en œuvre en octobre 2017 dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/16.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Stations de traitement d'eaux usées de Maniba

Les opérations d'entretien du clarificateur posent de gros problèmes de sécurité liés aux risques de chute.

En effet, il n'y a pas de garde-corps ni de ligne de vie autour des bassins permettant d'intervenir en toute sécurité.

Les postes eaux traitées et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que la collectivité se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue en 2009. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que la collectivité statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

3.1.5. CASE PILOTE BATI SOLEIL

Réseaux eaux usées

Sur ce réseau appartenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible ni sur site, ni sur les plans. De ce fait, il est impossible pour le Fermier de contrôler les boîtes de branchement sur ce réseau.

Des regards avec un tampon en béton et abîmé devront être remplacés.

Station de traitement d'eaux usées



Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

3.1.6. FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT



La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique pour des raisons de configuration.

La solution serait de poser une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible, ce qui permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues sont traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La clôture de cette station a été renouvelée en 2014.

Suite à la tempête Matthews, un glissement de terrain a emporté une partie de la canalisation de rejet.

Fin 2017, la municipalité de Fond Saint Denis a entrepris des travaux de renforcement du talus et du lit de la rivière et a canalisé les eaux pluviales par un ouvrage béton, il suffirait de prolonger la canalisation du rejet de 12 mètre linéaire afin que les eaux traitées de la station arrivent sur l'ouvrage béton.

3.1.7. MORNE-VERT – STEP LA VIGIE



Afin de pouvoir protéger au mieux les installations électriques, il serait souhaitable de réaliser un abri ou un coffret pour l'armoire électrique.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

3.1.8. PRECHEUR

Réseaux eaux usées

Quartier Anse Belleville

Un nouveau réseau a été posé par la collectivité en 2015 et aucun raccordement n'a été effectué à ce jour. Un diagnostic des raccordables non raccordés (RNR) devra être effectué par la collectivité afin que la réglementation en vigueur soit appliquée : mises en demeure des propriétaires de se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif et à défaut application de la facturation de l'équivalent à la redevance assainissement.

Quartier Cité Croquet

Des regards avec des tampons vétustes doivent être remplacés.

Quartier Bois Ville

Des regards avec un tampon en béton se trouvant en domaine privé devront être remplacés, car en cas d'obstruction du réseau ou autre, nous aurons de grandes difficultés à intervenir pour solutionner le problème.

Quartier Four à Chaux

Un nouveau réseau a été posé par la collectivité en 2015 et aucun raccordement n'a été effectué à ce jour. Un diagnostic des raccordables non raccordés (RNR) devra être effectué par la collectivité afin que la réglementation en vigueur soit appliquée : mises en demeure des propriétaires de se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif et à défaut application de la facturation de l'équivalent à la redevance assainissement.

Quartier Charmeuse

Un nouveau réseau a été posé par la collectivité en 2015 et aucun raccordement n'a été effectué à ce jour. Un diagnostic des raccordables non raccordés (RNR) devra être effectué par la collectivité afin que la réglementation en vigueur soit appliquée : mises en demeure des propriétaires de se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif et à défaut application de la facturation de l'équivalent à la redevance assainissement

Poste de refoulement**Poste Anse Belleville**

A ce jour, très peu d'habitation sont raccordées sur ce poste.

La proximité du poste en bordure de mer a un effet néfaste sur les équipements. Nous constatons que l'appareillage électrique se détériore avec le temps. Remplacement des contacteurs des pompes. De plus le portail d'entrée a dû être remplacé afin d'éviter tout risque d'accident.

Dans le cadre de l'avenant qui a été signé au 31/12/2016, il a été convenu que la SME procédera à la pose de sofrel sur les postes de refoulements ainsi que sur la station de Maniba. La mise en service de ce dispositif sur cette installation a été réalisée en octobre 2017.

Les pompes de ce poste ont été renouvelées en 2017.

Poste Cimetière

A ce jour ce poste n'est pas en fonctionnement en raison de l'absence d'effluent brute ainsi que l'en l'absence de tension électrique conforme pour son bon fonctionnement. En effet le poste est alimenté électriquement en 220 au lieu de 380V.

Lors de l'état des lieux en juillet 2017 de nombreuses anomalies sont observées :

- Fonctionnement anormal d'un clapet de la mise en route du pompage.
- Désolidarisation du poignet de la trappe d'accès
- Sectionnement du flexible d'air.
- Absence du schéma électrique, manque d'étiquetage sur les boutons de commandes.

Aucuns travaux de reprise des anomalies n'ont été réalisé par l'Agence des 50 pas avant le transfert des ouvrages à CAP NORD.

Poste Principal

Ce poste reprend essentiellement les effluents du quartier Charmeuse ainsi que les effluents du poste Cimentière quand celui-ci sera alimenté en eaux brutes.

Lors de l'état des lieux en juillet 2017 de nombreuses anomalies sont observées.

- Pas de démarrage du groupe électrogène lors d'une simulation coupure EDF
- Mesure de niveau à 0 de manière continue. La sonde de niveau semble hors service.
- Présence de message d'erreur du débitmètre trop plein.
- Sectionnement du flexible d'air
- Pompe N°2 hors service.
- Désolidarisation du poignet de la trappe d'accès

Aucuns travaux de reprise des anomalies n'ont été réalisé par l'Agence des 50 pas avant le transfert des ouvrages à CAP NORD.

Stations de traitement d'eaux usées de Morne Folie

Cette unité de traitement de type biodisques a remplacé les stations de Charmeuse 1 et 2 en avril 2016. Suite à une mise en demeure, CAP NORD a pris la décision de confier l'exploitation de cette station ainsi que le réseau attenant à la SME à partir du 1^{er} septembre 2017.

Cependant le procès-verbal de rétrocession d'ouvrage n'a pas été transmis par la collectivité ce qui ne permet pas de régulariser la situation de cette installation



Station épuration Cité Coquet



Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

Le rejet de la station traverse le quartier cité Pohie par un canal à ciel ouvert et, en cas de problème sur la station, les habitants subissent des nuisances olfactives.

Il conviendrait de prolonger le rejet de la station. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

La SME constate une déformation au niveau des cuves en résine dû au développement des racines des arbres à proximité de la station. Le phénomène s'amplifiera avec les années.

Cette station aussi est amenée à disparaître après le raccordement de son réseau gravitaire sur le réseau du bourg.

Station Ecole communale



Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction, en fond de clarificateur avec raccord amovible, permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Cette station est difficilement exploitable du fait de son emplacement, puisqu'elle est située derrière l'école, et que pour y accéder il faut traverser la cour de l'école avec les risques encourus. Lors des visites de routine nous y accédons à pied, mais lors de l'intervention du camion grue, il faut l'autorisation de la directrice afin d'éviter tout accident.

Cette station est également amenée à être by passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière

Station Cité Lenny Solidarité



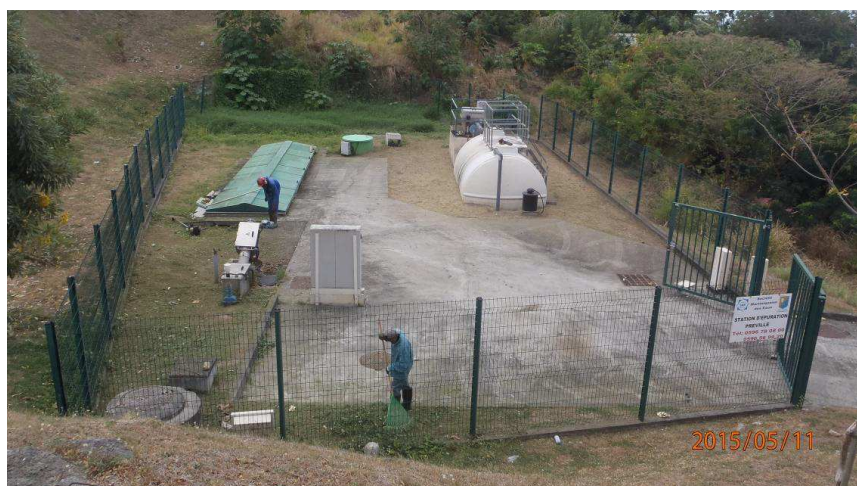
Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

Cependant ce drain filtrant est obstrué, il conviendrait de réhabiliter ce drain afin d'éviter les nuisances olfactives.

Cette station est également amenée à être by passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière

Station La Perle



Suite à une mise en demeure de la police de l'eau, le massif filtrant de cette station a été réhabilité en juin 2012 suite à une commande du SCCNO ce qui a permis un bon fonctionnement de l'installation pendant un certain temps.

Néanmoins, le problème de débordement est récurrent sur cette installation. Lors de la mise en service en 2009 de cette station, la SME avait émis plusieurs observations.

A ce jour, plusieurs questions se posent encore :

- Le massif est-il correctement dimensionné ?
- L'étude de percolation a-t-elle été concluante ?
- Le débit entrant a-t-il été bien évalué ?

A chaque débordement, les effluents de sortie passent par le pluvial et ressortent dans un canal à ciel ouvert qu'empruntent les riverains pour accéder à leur domicile.

Des travaux consistant à poser un tuyau sur une cinquantaine de mètre linéaire qui collecterait les eaux jusqu'à la mer, évitant ainsi des nuisances chez les riverains en cas de débordement, ont été actés par la ville du Prêcheur lors d'une réunion au SCCNO le 15/10/2013.

Ces travaux ont été finalement réalisés début 2015.

Enfin, le débitmètre de sortie est hors service et mal positionné. En effet il n'y a pas longueur droite suffisante pour un fonctionnement optimal de l'équipement de mesure.

La Ville du Prêcheur aurait souhaité que cette station soit également by passée et les effluents transférés vers la nouvelle station de Morne Folie.

Après analyse du système, nous sommes en mesure de déterminer les causes de nombreux dysfonctionnements qui se produisent sur le motoréducteur. En effet l'engrenage de ce dernier se casse régulièrement suite à des coupures de courant trop longues. Les disques se chargent en sédiments et alourdissent le système que d'un seul côté, au retour de courant le motoréducteur peine à faire tourner l'ensemble dû à la répartition de la charge sur les disques.

Un système électrique permettrait de laisser à l'arrêt le motoréducteur après une coupure trop longue, le redémarrage ne se ferait alors que suite à l'intervention d'un agent.

3.1.9. SAINT PIERRE BOURG

Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées en 2014 dans le même temps ont révélé que :

- Les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- Quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- De nombreux clients raccordables sont non raccordés
- Plusieurs raccordements sont non-conformes.

De nombreux restaurants ne sont pas équipés de système de dégraisseur en aval des sorties de cuisine. Les eaux sont directement rejetées dans le réseau collectif.

La majorité des obstructions observées sur le réseau public est causée par les dépôts de graisses, et ce malgré les curages préventifs réalisés par nos services.

La faible pente du réseau du bourg ne permet pas un auto curage suffisant. De plus, les interventions sur ce réseau restent très délicates en journée étant donné la circulation difficile dans le centre bourg de Saint Pierre.

Postes de refoulement

Poste du Bourg

Ce poste principal présente plusieurs difficultés d'exploitation :

- ✓ Il est situé en plein bourg, ce qui implique des difficultés de stationnement lors de nos interventions. La Police Municipale n'hésite pas à verbaliser les agents de la SME qui interviennent en stationnant à proximité du poste
- ✓ Ce poste principal reçoit énormément de graisse provenant des restaurants et de sable du fait de la proximité de la mer.

Des interventions fréquentes sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du réseau. Ainsi une vidange tous les quinze jours doit être réalisée, rendue compliquée par les problèmes de stationnement.

- ✓ Cette installation présente un danger permanent du fait de son emplacement. En effet le site n'étant pas clôturé, les piétons circulent sur les capots du poste qui ne sont pas prévus pour supporter des passages de charges répétés. **Il est urgent de clôturer ce poste afin d'éviter d'éventuels accidents.**
- ✓ Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

Poste Galère



Il est nécessaire d'aménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.
La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Lors de l'évènement pluvieux du 30 septembre 2017, la « rivière des pères » est sortie de son lit, la boue et les roches ont envahi la chaussée de cette portion de Route Départementale n°10 sur une centaine de mètre. Le PR galère était inaccessible le temps du déblaiement.

Poste Roxelane



Des travaux ont été réalisés en 2011 sur ce poste afin de le déplacer car son positionnement entre les deux pompes à essence était gênant et dangereux pour les interventions. Ces travaux ont consisté à la mise en place d'un système de sécurité notamment des grilles antichute ainsi qu'un système de télésurveillance, et une vanne pour isoler le poste du réseau.

La proximité du poste avec la station d'essence implique des difficultés d'exploitation, en effet les véhicules stationnent systématiquement devant l'entrée du poste. Les brises vues subissent des dégradations gratuites de la part de personnes mal intentionnées.

Il est nécessaire d'aménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la chaussée.

Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré)



L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.

Une première réhabilitation de la station a été chevée au cours du 1^{er} semestre 2010.

Ces travaux ont permis au SCCNO d'avoir un outil épuratoire opérationnel pour quelques années encore et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- L'installation d'un prétraitement par tamisage
- La pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- L'amélioration de la recirculation et de l'extraction des boues
- La réhabilitation du local technique

Filière boue :

- La mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- L'installation d'une centrifugeuse fixe.

La Collectivité ensuite exprimé sa volonté de renforcer le potentiel épuratoire de la station à hauteur de 3 500 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la SME avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été transmise au SCCNO en 2009.

L'étude a été faite en utilisant le terrain actuel qui est limité. Dans cette configuration, seule la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration serait envisageable.

L'investissement correspondant à ces travaux était évalué à environ 1,3 millions d'euro HT.

Une deuxième étude a été réalisée par la SME en 2011 (montant de 2,4 millions d'euros HT) avec l'hypothèse de l'agrandissement du terrain envisagé par le SCCNO (achat des parcelles voisines).

Afin de déterminer la charge à prévoir pour l'installation à venir, la SME avait préconisé la réalisation :

- d'une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui

- d'une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Les travaux de réhabilitation ont finalement démarré le 3 novembre 2014 (Travaux SCCNO, Bureau d'Etudes SCE, entreprise de travaux SEA Aqua TP).

Pendant la phase de travaux, la SME collabore avec SEA afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu des problèmes d'odeurs générés par la filière boue installée en 2010 une unité de désodorisation similaire à ce qui a été réalisé sur la station de Bellefontaine a été installée conformément aux préconisations de la SME.

A noter que lors de la démolition des lits des boues, un incident causé par l'entreprise Aqua TP a provoqué la rupture des câbles alimentant les différents moteurs et une partie de l'armoire électrique a été dégradée.

Une panne est survenue sur la centrifugeuse fin 2015. Il s'agissait d'une panne lourde qui ne pouvait être prise en charge par nos services mais par le constructeur ANDRITZ avec lequel nous sommes en contact depuis l'origine de la panne.

Une intervention du constructeur ANDRITZ a été réalisée en mai 2016 consistant à réaliser une maintenance lourde sur cet équipement. Néanmoins d'autres problèmes liés à l'arrêt de la centrifugeuse n'ont pas permis de redémarrer le traitement des boues. Après plusieurs interventions sur la partie électronique et sur la pompe gavageuse, la centrifugeuse a pu être remise en service en Septembre 2016.

Cette situation exceptionnelle a été évoquée lors de la visite de cette installation par la Police de l'Eau le 29/02/2016.

La Police de l'Eau a en effet reconnu la nécessité d'une intervention du constructeur. Il a également noté les actions palliatives que le Fermier a mises en œuvre afin de maintenir un niveau de rejet satisfaisant :

- Augmenter la fréquence des extractions de boues (le réglage du process est toujours sous la responsabilité de SEA)
- Réaliser 2 tests rapides par semaine afin de contrôler le taux de boues.
- Réaliser 1 bilan d'auto surveillance par mois conformément à la requête de la DEAL au début des travaux de réhabilitation.

Lors de sa visite du 29/02/2016, la Police de l'Eau a pu constater que les résultats étaient plutôt encourageants au regard de la panne de la centrifugeuse et du fait que l'installation soit toujours en phase de mise en régime, sous pilotage de SEA.

Courant l'exercice 2017, la SME a relevé de nombreux dysfonctionnements qui affectent les rendements épuratoires fixés par arrêté préfectoral et qui ont été signalé à la collectivité :

- La capacité d'oxygénation des hydroéjecteurs est à vérifier. En effet malgré les 18 heures de fonctionnement par jour, la concentration en oxygène dissous résiduel reste nulle. La SME préconise un audit approfondi afin de déterminer les causes de ces non conformités récurrentes.
- Le traitement tertiaire de type Ultraviolet (UV) est toujours en dysfonctionnement. Un relevé des heures de fonctionnement de cet équipement a mis en évidence que ce dernier est très fréquemment en panne et ce depuis le début de sa mise en service. Le constructeur MSE-SEA n'a pas à ce jour trouvé de solution pour fiabiliser son fonctionnement.

- La bande de roulement du pont racleur du clarificateur est à reprendre en totalité afin d'éviter le dysfonctionnement de ce dernier et les départs du voile de boues. Le constructeur MSE-SEA n'a pas à ce jour réalisé les travaux nécessaires.
- Le moteur du rideau métallique du local benne à boues a été corrodé en raison de sa non utilisation (clef non remise par le constructeur) et de l'air ambiant (air salin et émanation de gaz au niveau du traitement des boues) jusqu'à être hors service en novembre 2017. Le rideau est resté en position fermée durant un mois malgré nos appels incessants au fournisseur. Aujourd'hui il convient de trouver une solution pérenne pour ce moteur qui selon le fournisseur n'est pas adapté à la charge du rideau métallique.

Ainsi les résultats d'auto surveillance sont non conformes pour la station en 2018.

3.2. Synthèse des actions les plus importantes à mener sur les ouvrages

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)

BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Step Bourg	Mise en place d'un bassin tampon et d'un hydro-éjecteur.
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute

CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail Prévoir le renforcement du poste.
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée

CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération

PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step La Perle	Diagnostic du massif filtrant à réaliser. Mise aux normes de l'installation du débitmètre
	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME

3.3. Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat un schéma directeur d'assainissement intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

3.4. Evolution de la réglementation Eau et Assainissement

Certains des textes publiés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts et si besoin dans la préparation des projets d'avenant.

ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

3.5. Le devenir des boues des stations de traitement d'eaux usées

□ **Rappel de la réglementation nationale**

La réglementation en vigueur au 1^{er} juillet 2002 interdit la mise en décharge des déchets non ultimes.

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la re-végétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;

- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

□ **Usine de compostage de Terraviva : nouvelle filière d'élimination des boues des stations d'épuration du Département**

La pose de la première pierre de cette nouvelle unité a eu lieu en Octobre 2012.

Elle a été mise en service le 17 juin 2013. Depuis cette date, les boues des stations d'épuration du Département sont acheminées vers cette toute nouvelle unité qui est une filière de traitement réglementaire.

La situation était jusqu'alors difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants puisque le seul exutoire existant était la décharge de la Trompeuse, à Fort-de-France. Ce site permettait une mise en décharge déclarée mais non réglementaire. Il a été fermé définitivement au 31 décembre 2013.

L'inauguration officielle de Terraviva en présence des élus et du public a eu lieu en Octobre 2013.

Le projet consistait à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine .

Terraviva - Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos



□ D'autres voies d'élimination des boues à l'étude

A ce jour, en matière d'élimination des boues en MARTINIQUE, d'autres solutions sont en cours d'étude de faisabilité. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département. On peut citer en particulier le cas du **Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

□ Cas des stations du SCCNO

Depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration du SCCNO sont acheminées vers l'usine de compostage de Terraviva qui constitue actuellement la seule voie réglementaire d'élimination.

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis acheminement des boues vers Terraviva. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.
- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

3.6. L'assainissement non collectif

En 2013, la SMDS a été attributaire du marché de diagnostic des installations d'assainissement non collectif du SCCNO.

ANNEXES

- ◆ Synthèse réglementaire
- ◆ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ◆ Document unique (Evaluation des risques selon le canevas Lyonnaise des Eaux – SUEZ EAU FRANCE))
- ◆ Liste des anomalies identifiées dans les plans de recollements EU des nouveaux réseaux (plans remis par le SCCNO à la SME le 17 février 2014).
- ◆ Liste des opérations d'entretien et de maintenance
- ◆ Bilans d'auto surveillance des STEU du SCCNO et conformités annuelles
 - Bellefontaine Bourg
 - Case Pilote Batisoleil
 - Case Pilote Bourg Maniba
 - Fond Saint-Denis Rivière Mahault
 - Carbet Bourg
 - Prêcheur Anse Belleville
 - Prêcheur Coquette
 - Le Prêcheur La Perle
 - Saint-Pierre Fond Coré
- ◆ Fichiers de relevés d'Index des installations et de commentaires sur leur fonctionnement :

BELLEFONTAINE

- Poste de relèvement de Cheval Blanc
- Poste de relèvement de la Mairie
- Poste de relèvement RN2 (Intermédiaire)
- Poste de relèvement de Fond Boucher
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg

CARBET

- Poste de relèvement Coin
- Poste de relèvement Dispensaire
- Poste de relèvement Fromager
- Poste de relèvement du Marché
- Poste de relèvement Fond Capot
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg (Lagunage)
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg (NOUVELLE)

CASE PILOTE

- Poste de relèvement Port
- Poste de relèvement Petit Fourneau
- Poste de relèvement Autre Bord
- Station de traitement d'eaux usées de Batisoleil

- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

FONDS SAINT-DENIS

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS

PRECHEUR

- Station La Perle Preville
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station d'épuration Coquette
- Station Anse Belleville
- Poste de relèvement Anse Belleville

SAINT-PIERRE

- Poste de relèvement Bourg
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Galère
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré

MORNE-VERT

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie